22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 1479
GENEALOGY
944
B873ZY,
1873
OCT

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉ

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1873

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — NUMÉRO 10.

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq2210soci

SOMMAIRE

Pages.

Etudes historiques.

Lambert de Beauregard, une victime des dragonnades, par M. Fernand Schickler. 433

Documents inédits et originaux.

Relation de ce qui été fait souffrir à moy Pierre Lambert Beauregard, pour la religion, en la 69e année de mon âge. . . . 452

Bibliographie.

Procès de Baudichon de la Maisonneuve accusé d'hérésie à Lyon 1534. 471

Correspondance.

La Préméditation de la Saint-Barthélemy. 474
Le pasteur Jacques Ausiliargues. 477
Les Archives béarnaises. 478

Nécrologie.

M. L. Tronchin. — M. A. Maury. 480

A nos amis.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public, à partir du 15 octobre, tous les jeudis, d'une à cinq heures.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, par Amédée Roget. In-12. Tome II. 1re livraison.

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. LES TRAGIQUES. Edition nouvelle publiée d'après le manuscrit conservé parmi les papiers de l'auteur, par Ch. Read. 1 beau vol. in-8. Prix : 20 fr.

PROCÈS DE BAUDICHON DE LA MAISONNEUVE accusé d'hérésie à Lyon, 1534. Publié pour la première fois par J.-G. Baum. 1 vol. in-12. Imprimerie de Jules Fick.

LA NORMANDIE A L'ÉTRANGER. Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie (XVIe et XVIIe siècles), par le comte Hector de la Ferrière. 1 vol. in-8.

LAMBERT D'AVIGNON, le réformateur de la Hesse, par Louis Ruffet. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

LA PRINCESSE DE CONDÉ, Charlotte Catherine de la Trémoille, par Edouard de Barthélemy. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50

HISTOIRE DU PROTESTANTISME DANS L'ALBIGEOIS ET LE LAURAGAIS depuis son origine jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, par Camille Rabaud. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. 50

VIE DE MARTIN LUTHER, 2e édition, par Gust.-Ad. Hoff. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr.

LUTHER ET LA RÉFORME AU XVIe SIÈCLE, par le comte A. de Gasparin. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LAMBERT DE BEAUREGARD

UNE VICTIME DES DRAGONNADES

« Il y a environ six ou sept ans que je considérois et faisois réflexion sur la conduite qui se tenoit en France pour y abolir les privilèges que l'Edit de Nantes octroyoit aux Réformés de ce Royaume, et voiant d'un côté que le Roy, à la poursuite du Clergé, faisoit rouler impétueusement et sans relâche quantité de nouvelles déclarations par lesquelles cet Edit s'anéantissoit entièrement, et d'un autre côté, je voyois, à mon grand regret et déplaisir, les fréquentes révoltes de plusieurs de nos frères ; les uns par crainte du mal à venir, les autres par les promesses et offres qu'on leur faisoit de leur faire donner des charges lucratives, soit en la justice, en la police ou dans les armées. Et certes, la diminution de nos privilèges, le démolissement de nos temples, les menaces qui nous étoient faites de la destruction entière de notre party, les

insultes que la racaille nous faisoit à l'instigation des prêtres dans les villages où il nous falloit passer pour aller au Prêche, tout cela comme autant de tonnerres grondans présageait la tempête qui est depuis arrivée : tellement que je n'étois pas sans souci pour ma famille, me voyant obligé à chercher les moyens de les bien affermir en notre Religion. C'est ce qui me mit dans la pensée de faire l'écrit contenu en ce Cahier, ou du moins un semblable, ayant fait celui-ci conforme à celui-là tout autant que ma mémoire me l'a pu fournir, afin de leur faire connoître, selon le peu d'intelligence que j'avois dans cette matière, les erreurs plus grossières et malignes pratiquées en l'Eglise Romaine, et leur donner à comprendre que l'on ne pouvoit pas entrer dans cette Communion sans quitter le party de Jésus-Christ pour entrer dans le party de son ennemi qui est l'Antechrist, et par conséquent (quitter) le salut.

« Si cet Escrit vient par hasard, contre mon intention, à tomber entre les mains de quelques autres que de ceux de ma famille et de mes particuliers amis, ils se moqueront de moi et diront que je veux faire l'entendu ; que ce n'est point à moi d'écrire sur ces matières, lesquelles il faut laisser écrire aux personnes éclairées et qui sont du métier, plus capables de cela que ceux qui comme moy ne savent pas un mot d'autre langue que de la leur maternelle : en quoi ils ne diront que la vérité et qui ne soit venu en ma pensée premier qu'en la leur.

« Mais je ne saurois qu'y faire. Je ne l'ai fait que pour moy et pour ma famille, et j'ai cru que pour mon particulier, en le lisant de temps en temps, je m'en nourrirais mieux étant fait de ma main que s'il étoit d'une autre main, et que mes enfants en seront de même ; que la préoccupation de l'amitié qu'ils auront pour moi leur fera même trouver des grâces en la rudesse de mon esprit. Bref, nous sommes dans un temps que nous avons besoin de nous exciter, chacun selon son goût, pour nous tenir debout, et en un temps, dis-je,

que nous voyons les adversaires de la vérité courir terre et mer pour faire des prosélytes : qu'ils font un fonds de deniers pour nous acheter ou pour nous persécuter, joignant la peau du lion à celle du renard [afin de] nous atteindre ; et il faut avouer qu'ils ne réussissent que trop en leur dessein, Dieu le voulant ainsi à cause de nos péchés. Les révoltes de plusieurs nous avertissent de notre devoir. Prions Dieu de bon cœur qu'il nous garde de suivre ces tristes exemples et que, nous inspirant les moyens de nous tenir debout, il nous préserve de ces funestes chûtes. »

C'est ainsi que débute le manuscrit d'un réfugié dauphinois, dont le nom rappelle un des plus cruels épisodes des dragonnades. Les lignes qu'Elie Benoît consacre à sa torture, la note dans laquelle MM. Haag le citent après avoir parlé de ses filles, compagnes de fuite et de prison de l'héroïque Blanche Gamond, quoique insuffisantes comme renseignements, témoignent cependant de la profonde impression produite par les souffrances de cette famille. C'est donc pour le *Bulletin* une véritable bonne fortune que de pouvoir reproduire la relation originale de Pierre Lambert de Beauregard, précieusement conservée par ses descendants avec quelques autres de ses écrits. Une copie, faite avec le soin le plus scrupuleux, respectant non-seulement les incorrections du style, mais jusqu'aux nombreuses fautes de l'orthographe, est devenue la propriété de M. Gaiffe, et notre zélé coreligionnaire a tenu à placer dans la Bibliothèque du Protestantisme français ce naïf et fidèle écho des douleurs du passé.

La double nature de ces manuscrits ne nous permettrait guère de les imprimer en leur entier. La théologie y prend une place presque plus considérable que l'histoire. Comment s'en étonner? Les controverses ont joué un rôle trop grave dans la vie du protestant, qualifié d'*opiniâtre*, pour que la pensée ne lui en soit pas constamment demeurée présente. Avant la Révocation, il nous l'apprend lui-même dans les lignes qu'on vient de lire, il rassemblait tous les arguments propres à le

fortifier contre les doctrines romaines, et lorsque, dans son complet naufrage, il eut perdu jusqu'à cet écrit, témoignage visible de la foi enracinée dans son cœur, il s'efforça de le recomposer pour la consolation et l'affermissement des siens.

Les pièces diverses dont est formé le recueil de Lambert ont été recopiées par lui à des époques différentes : il en résulte que le récit de ses souffrances, quoique inséré vers la fin du manuscrit, peut être complété par quelques-unes des réflexions qui le précèdent. En reproduisant intégralement cette *Relation,* nous nous contenterons d'indiquer les résultats de ses préoccupations purement théologiques, mais nous glanerons au passage tout ce qui aide à reconstituer la page la plus dramatique de sa vie.

On ne possède que peu de renseignements sur l'origine du réfugié. En 1810, un de ses arrière-petits-fils écrivit de Suisse au descendant d'une branche restée en France après la Révocation, pour lui demander de faire à ce sujet quelques recherches précises. La réponse de M. Génissieu, géomètre à Saint-Antoine, est annexée au manuscrit et fournit quelques détails positifs.

« En 1593, écrit-il, existait M. Buhe de Lambert, qui, entre autres immeubles très-considérables situés sur plusieurs communes voisines, possédait un domaine sur le canton de Chapponay, et qui dépendait alors de Montrigaud, avec un assez vaste contenu de forêts : c'était sur ce domaine, dit de *Beauregard,* qu'il faisait sa résidence ordinaire. Il est à une demi-lieue au nord de cette commune.

« M. Pierre de Lambert-Beauregard Ier lui succéda, et possédait la majeure partie de ses biens en 1616. Celui-ci avait une maison dans notre bourg, où il habitait une partie de l'année. Il passait la belle saison à son domaine de Beauregard.

« A son décès, dont je ne puis vous dire l'époque, il laissa pour son héritier M. Pierre de Lambert de Beauregard, IIe du

nom, et qui était marié à Marguerite Bernoin, que vous avez rappelée dans votre lettre. Comme vous le savez, ils étaient tous protestants et éprouvèrent des persécutions à la fin du XVIIe siècle, à tel point qu'ils furent contraints de faire abjuration ou d'abandonner leur patrie (abominations causées par la révocation de l'édit de Nantes). En parcourant les registres de l'état civil de cette époque, j'ai par hasard découvert celui des abjurations qui furent faites, à la diligence de nos moines. Il contient précisément celle de Marguerite Bernoin, femme du sieur Lambert de Beauregard. Cet acte forcé est du 16 octobre 1685; mais je n'y ai point trouvé celui de son mari, qui a éprouvé, suivant la tradition, des cruautés horribles. Il eut d'abord, dit-on, une garnison de dragons à discrétion, qui dévorèrent ses denrées, ses bestiaux, et généralement tout ce qu'il avait chez lui. Ils le traduisirent ensuite de chez lui dans les prisons de Valence, où on lui fit brûler les pieds pour le forcer à se convertir (quels moyens!), mais ce fut inutilement; il fut inébranlable, malgré toutes ses souffrances. On assure même que pendant sa détention, il écrivit un mémoire pour justifier sa foi et ses principes, duquel mémoire je me rappelle avoir vu, il y a longtemps il est vrai, quelques fragments chez M. Cuchet, mon cousin germain, qui possède aujourd'hui les biens de Beauregard; mais je les crois égarés maintenant, du moins il m'a dit n'avoir pu les retrouver. Dans ce même registre se trouve encore l'abjuration de demoiselle Suzanne Lambert, femme du sieur Pierre Agéron Laverne, marchand à Saint-Antoine, sous la date du 19 du même mois d'octobre. Et je pense que c'est à cette dernière que sont échus les biens de M. Pierre Lambert, IIe du nom, qui était sans doute son frère. Ce qui me le fait présumer, c'est que M. Etienne Charmeil, mon aïeul maternel, avait épousé demoiselle Elisabeth Agéron La Verne vers la fin du XVIIe siècle, duquel mariage il eut trois filles, Cécile, Marie et Angélique; cette dernière était ma mère, qui se maria avec Saint-André Génissieu, veuf, qui n'eut que moi de ce ma-

riage, de sorte qu'en qualité d'héritier de ma mère, je possède une petite portion du domaine de Beauregard.

. . . . . .

« Peut-être auriez-vous désiré quelques instructions sur le rang qu'occupaient MM. Lambert dans ce pays. Je ne pourrai rien vous dire de précis à cet égard. J'ai ouï dire qu'ils se prétendaient nobles; cependant, je n'ai découvert, jusqu'à ce moment, aucun titre qui leur attribue cette qualité. Tout ce que j'ai vu à ce sujet est une lettre écrite par M. Lurigné, procureur-syndic de Saint-Antoine, à M. Théophile de Lambert, cousin de Pierre, où dans l'adresse il le qualifiait de gentilhomme, ce qui fait présumer que son cousin l'était aussi. Ils employaient l'un et l'autre le *de* dans leur signature. Sur le tout, ce qu'il y a de certain, c'est que cette famille était de la plus ancienne bourgeoisie de notre pays, qu'elle vivait dans une honnête aisance, jouissant d'une assez grande quantité d'immeubles (1). »

Ces derniers mots justifient la prière du réfugié demandant au Seigneur de n'avoir « aucun regret du bien assez considérable qu'il a abandonné, dans les espérances de posséder un jour cette meilleure substance que Dieu réserve dans le ciel à ses véritables enfants. »

(1) Nous recevons, au moment de mettre sous presse, les détails supplémentaires suivants :

« Pierre Lambert de Beauregard, martyr des honteuses persécutions du gouvernement de Louis XIV, est la souche de la famille qui s'est fixée en Suisse, dans le canton de Vaud. Elle y a formé deux branches, l'une établie à Yverdon, où elle possède le droit de bourgeoisie, dès le 27 mars 1700; l'autre est actuellement représentée à Lausanne par M. Rodolphe Lambert, docteur en médecine. C'est lui qui conserve le précieux Mémoire autographe de Pierre Lambert-Beauregard, dont il descend par quatre générations.

« Cette famille n'a pas cessé en Suisse de se concilier la considération publique, par l'intégrité et la noblesse de son caractère.

« Lors de l'émancipation du canton de Vaud, en 1803, Louis Lambert, d'Yverdon, fut désigné par le vœu de ses concitoyens pour occuper la place éminente de conseiller d'Etat; il la remplit d'une manière distinguée jusqu'à sa mort.

« Dans la carrière des armes, la famille Lambert a produit plusieurs militaires élevés par leur mérite à des grades supérieurs dans les armées françaises. Louis, fils de Jean Lambert, seigneur de Saint-Christophe, prit une part brillante à la sanglante guerre d'Espagne (1808-1814), en qualité de lieutenant-colonel. Napoléon l'avait nommé officier de la Légion d'honneur.

« Lausanne, le 12 septembre 1873.

« Du Mont,
« Bibliothécaire cantonnal. »

Aux biens matériels dont Lambert de Beauregard accepta si chrétiennement la perte, il avait joint des richesses d'un ordre plus élevé, et que nul ne pouvait lui ravir. Depuis de longues années, les empiétements successifs du catholicisme l'avaient porté à préparer ses armes pour le combat dont il prévoyait l'imminence. Il les cherchait dans les assertions des premiers Pères de l'Eglise, dans les contradictions des conciles et des pontifes ; il les trouvait surtout dans l'Evangile. Et c'est ainsi qu'il composa l'écrit dont nous avons reproduit plus haut l'Introduction, et qu'il intitule :

Bref discours pour donner à mes Enfans quelques idées de la Divinité de la Religion, et pour leur donner à connoître les raisons pourquoi il faut qu'ils aillent au prêche et non à la messe, avec un petit Catéchisme des points que j'ai cru être les plus nécessaires pour le même dessein.

Après avoir établi d'abord que « Dieu est une essence éternelle, incompréhensible, infinie en tous ses attributs, » Lambert retrace en peu de mots la création, la dispensation de la loi morale et de la loi cérémonielle que le Christ devait venir abolir pour établir le culte en esprit et en vérité.

« Mais, dit-il, comme les peuples et les anciens docteurs auxquels Dieu avoit donné sa loy, avec défense d'y ajouter ni diminuer, l'avoient outrepassée par leur tradition, ainsi que J. C. leur reproche, de même nous pouvons dire avec vérité que la plus grande partie des Chrétiens, et particulièrement ceux de l'Eglise Romaine, ont autant et plus corrompu et surchargé par leur tradition la Religion Chrétienne et Spirituelle établie par J. C. et par ses apôtres, laquelle consistoit principalement à l'intérieur. Car elle est maintenant parmi eux, plus corporelle et remplie de cérémonies que celle des Anciens Juifs, étant toute réduite à l'extérieur, en mines et au bout des doigts : une haire, une besace, un capuchon, un scapulaire, des grains bénits ; les Saints et les Saintes, au lieu du Tout-Puissant, autels au lieu d'Ames, sacrifices au

lieu de foy et de repentance. Et ainsi on l'a tellement déguisée qu'on auroit peine à la reconnoître; car tout ainsi que comme une sage fille elle étoit au commencement vêtue simplement et sans façon, elle est maintenant, ainsi qu'une fille vaine et volage, vêtue d'une robe bigarrée de toutes couleurs. Ce qui ne s'est pas fait tout à la fois, ains peu à peu..... » Et il passe alors en revue l'institution des reliques, de la doctrine du purgatoire, des indulgences, de la confession et de la messe. La question de la messe et de la présence réelle l'occupe longuement : il accumule les arguments et insiste sur ce que « entre tous les attentats que les hommes ont eu l'audace de commettre contre la doctrine du St Evangile de J. C. publiée par lui et par ses apôtres, il n'y en a point de plus pernicieux ni de plus favorable à l'esprit malin pour établir la plus part des faux dogmes représentés ci-dessus, que celui d'avoir eu l'audace de défendre la lecture de la parole de Dieu. Car comme ceux qui veulent piller une maison, après l'avoir percée, tâchent d'éteindre la lumière afin de pouvoir faire leur coup sans être aperçus, de même après que cet esprit malin a eu éteint la lumière de cette parole, il lui a été fort aisé, à la faveur de quelques siècles ténébreux, d'introduire dans l'Eglise le venin de toutes ces mauvaises doctrines. »

Mais c'est surtout à l'autorité usurpée par le siége romain qu'il consacre l'ardeur de sa controverse, et après s'être étonné du nombre de siècles écoulés « sans que les fidèles aient osé paroître à découvert; » il rappelle successivement Bérenger, Valdo, Wiclef, Huss, Luther et Zwingle. Sans refuser au catholicisme la qualité de religion chrétienne, il lui oppose la supériorité de la Réforme, et trouvant que les « papistes » en appellent en dernier ressort à l'Eglise, il attaque dans sa conclusion ce retranchement suprême par un *Bref Discours sur la Controverse de l'Eglise*, emprunté, de son propre aveu, aux ouvrages de Du Moulin, de Jurieu, de Claude et de Pajon. A ces écrits succède le *Catéchisme familier de tous les points*

que j'ai cru être les plus nécessaires pour l'instruction de ma famille.

Mais tandis que Lambert de Beauregard s'efforçait ainsi de consolider par avance sa foi et celle des siens, il devenait de plus en plus l'objet de la méfiance de ses voisins catholiques, et le passage suivant, qui vient après les *Discours* et le *Catéchisme*, indique clairement la position qu'il avait prise et la réputation de controversiste qu'il s'était attirée :

« Au même temps que je fesois ces écrits, il y avoit un moine de l'Abbaye de Saint-Antoine qui me sollicita de conférer avec lui de la Religion, sur un point dont il avoit déjà disputé avec un ministre, de la manière et sur le sujet que je dirai ici brièvement. Ce moine que l'on nommoit le père Ange voulut un jour convier un homme de ce même lieu à disputer, lui disant qu'il lui vouloit faire voir que les protestants n'ont point de chef ni de fondement en leur Religion, et que ceux de l'Eglise Romaine ont pour fondement et pour chef de la leur l'Evêque de Rome incapable de s'égarer du droit chemin. Et comme l'autre lui répondit que pour conférer de Religion il se devoit être adressé à quelqu'un qui fût du métier, que néanmoins, s'il lui vouloit donner ses raisons par écrit, il les enverroit à un homme qui lui feroit réponse, le père Ange qui ne demandoit pas mieux, se croyant invincible sur cette matière, lui donna incontinent son écrit, sur lequel il fut bientôt vivement répondu par le ministre et aussi promptement répliqué par le moine. Cette réplique ayant été envoyée au ministre et l'ayant un peu échauffé, il y répondit en sorte qu'il y mit quelque parole de mépris qui auroit pu piquer son adversaire. L'entremetteur de cette pratique me faisoit voir toutes ces lettres auxquelles je prenois plaisir, jusques à ce que je vis que les fers s'alloient échauffer : car, comme nous savions par expérience la malice de cette sorte de personnes qui sollicitent ceux de notre Religion à disputer, pour leur tendre des piéges et leur faire de mauvaises affaires, je ne fus pas d'avis que cette dernière se tendit, afin de faire finir

cette dispute; laquelle n'avoit encore roulé que sur ce que le Ministre soutenoit que l'Eglise n'avoit point d'autre chef que J. C., ni autre fondement que sa parole, sans avoir encore rien parlé du pape. Le père Ange qui croyoit avoir vaincu et imposé silence à son adversaire, duquel il n'avoit pas eu de réponse à la sienne dernière, tourna son visage vers moi pour s'en féliciter, et pour m'obliger à l'écouter, discourant là-dessus, me voulant même faire lire les lettres réciproques qui s'étoient envoyées, lesquelles j'avois déjà vues. Mais je n'étois pas d'humeur à cela, et je lui dis avec beaucoup de froideur que je n'étois pas venu au lieu où nous étions pour parler de Religion. Nous étions alors dans un domaine qui appartient à leur Abbaye, où ils m'avoient fait attirer par le syndic de leur ordre, sous prétexte de leur servir d'arbitre à une affaire de peu d'importance qu'ils pouvoient bien faire sans moi; et après le dîner, il s'en prit à moi de la manière que je viens de le dire, me disant, lorsque je vins à m'excuser sur mon incapacité, que je n'étois pas si ignorant comme je me fesois et, qu'encore que je n'eusse pas étudié et appris la langue latine, il savoit bien que j'avois eu quelquefois plus de complaisance avec d'autres que je ne voulois avoir avec lui. Tellement que me voyant pressé de sa part et sachant, d'autre côté, que je pouvois lui dire des choses sur cette matière qui lui pourroient donner de la peine, particulièrement sur la qualité que l'Evêque de Rome s'attribuoit d'être le fondement et chef de l'Eglise, je lui dis là-dessus, qu'il ne pourroit pas raisonnablement disconvenir qu'il ne fût vrai que, pendant la durée de la domination des Empereurs Romains, les Evêques de Rome n'avoient aucune autre primauté sur les autres Evêques que celle d'ordre... Sur quoi je lui alléguai un livre attribué à St Denis l'Aréopagite, etc... De quoi lui aïant allégué encore un passage d'un Concile tenu en Numidie, dont je parlerai à la suite, il me dit franchement qu'il n'avoit jamais ouï ni ouï parler de ce concile; et moi lui ayant dit qu'il ne manqueroit pas de le trouver dans la Bibliothèque de leur

Abbaye, je lui dis en outre que je ne voulois plus parler de cette affaire jusques à ce qu'il eût vu ce Concile ; tellement qu'après l'avoir averti qu'il s'étoit tenu du temps de St Augustin, je fis finir la dispute.

« Il se passa assez de jours avant que j'eusse de ses nouvelles, pour me faire croire qu'il avait oublié notre conférence et qu'il me vouloit laisser en repos : mais finalement je reçus de sa part une longue lettre où, d'un côté il fit beaucoup d'efforts pour répondre à ce peu de raisons que je lui avois allégué, et d'autre côté il tâcha, par plusieurs autres allégations de divers pères et conciles, les uns anciens et non suspects, et les autres tirés de la lie des derniers siècles desquels les réformés ne font plus d'état que si on leur alléguoit des passages de l'Alcoran de Mahomet :

« Je ne rapporterai pas ici toutes les allégations et raisonnements qui furent faits, de part et d'autre, en trois longues lettres qui me furent écrites de sa part et en deux lettres que je lui écrivis presque aussi longues que les siennes. Je dirai seulement, en général, que le tout se passa avec toute la douceur, le respect, la civilité et déférence l'un pour l'autre que l'on puisse imaginer ; et comme je lui avois témoigné dans le préambule que j'étois si ennemi de toutes disputes et débats, de quelque nature qu'ils fussent, que si n'eût été le respect que j'avois pour lui, je n'aurais du tout rien écrit, il me dit sur la fin de la sienne dernière qu'il n'étoit point nécessaire que je lui fisse de réponse, parce que sa lettre n'étoit qu'une réponse à la mienne dernière, et c'est ce qui fit finir notre conférence. »

Lambert ajoute à l'exposé de cette controverse, que nous avons beaucoup abrégé, que « néanmoins, pour l'édification et l'instruction de ses enfants, » il en rapportera encore quelques particularités assez considérables. Nous laisserons entièrement de côté cette longue analyse de ses principaux raisonnements. Les ayant repris un à un, de plus en plus frappé de leur justesse, échauffé par la discussion soutenue, le fer-

vent huguenot se sentit « obligé » à une courte réflexion qu'il joignit aux dites lettres, dans laquelle il insista, non sans véhémence, sur la malice des légats de l'évêque de Rome, sur les décrets frauduleux des conciles, les fausses épîtres ou décrétales. Ces réflexions, qu'il ne comptait pas rendre publiques, furent cependant une des causes de ses malheurs.

« Je joignis le tout, dit-il, en un cahier pour le laisser à mes Enfants après moi ; et je n'aurois jamais pu deviner que tout cela que j'avois fermé dans une garde-robe avec plusieurs livres, me fût enlevé de force par une compagnie de Dragons accompagnés de quelques moines, pour être porté à l'Abbaye de Saint-Antoine.

« Monsieur l'Abbé, en feuilletant mes livres, y ayant remarqué ce cahier écrit de ma main, eut la curiosité de le lire ; et il m'a été rapporté qu'il ne sortit pas de cette lecture sans donner des témoignages d'aigreur contre moi ; disant qu'il m'avoit toujours porté beaucoup d'amitié, mais maintenant, s'il ne tenoit qu'à lui de me tirer de la potence moyennant un denier, il ne le donneroit pas. Et de fait, je crois avoir ressenti quelque effet de sa menace par les avis que le Curé du lieu, qui est des moines de son abbaye, a donné contre moi et à l'intendant et à Monsieur De Latrousse qui commandoit les Dragons en Dauphiné, lesquels ont fait souvent redoubler ma persécution, m'ayant fait livrer deux fois à la cruauté des gens de guerre. »

Quelques jours après, en effet, les dragons étaient envoyés à Saint-Antoine.

La relation de Pierre Lambert nous fait assister aux péripéties de sa persécution. Ces Mémoires ont un caractère bien frappant, quand on songe aux actes barbares qu'ils racontent, c'est l'excessive modération de la victime. Tandis qu'il ne manque jamais de consigner la plus légère marque de bienveillance dont il fut l'objet, même de la part de l'archevêque, qui le fait soigner et panser après l'avoir si longtemps laissé

souffrir, il s'arrête le moins possible sur ses épreuves; s'interrompant, par exemple, dans le récit d'une agonie de six heures, en disant avec sa candeur accoutumée : « Mais il serait trop long de particulariser toutes les ignominies qu'ils me firent ce soir-là; » et se contentant de nommer les Basses-Fosses, où son fils contracta sa maladie mortelle, et cette maison où La Rapine contraignit ses filles à l'abjuration. Les *Basses-Fosses* de Valence, l'*Hôpital-Général*, dirigé par La Rapine, notre long martyrologe protestant n'a pas de souvenirs plus épouvantables que ceux-là. Le père, dont les enfants ont été plongés dans ces lieux de torture, se borne à en rappeler le nom; mais d'autres nous ont révélé ces scènes d'horreur, ces raffinements de cruauté auxquels on voudrait ne pas croire. Avant même que les Mémoires de Blanche Gamond nous eussent fait pénétrer au fond de ces abîmes, le Recueil retrouvé par M. Pelet (1) avait fourni de hideux détails sur les souffrances des demoiselles de Cros, auxquelles l'une finit par succomber dans cet Hôpital-Général, dont une des codétenues de l'héroïque Blanche lui disait : « Je souffrirais bien la roue, mais si on voulait m'envoyer à La Rapine, je changerois. »

Ne revenons pas sur ces scènes navrantes; elles sont une honte pour l'humanité, et s'il est du devoir de l'historien d'en consigner le souvenir, il lui suffit de l'évoquer sans s'y appesantir de nouveau. Un détail seulement semble rectifier ou compléter une des données de MM. Haag. Selon eux, les filles de Lambert auraient été arrêtées en même temps que les demoiselles de Cros, d'Audemard et de la Farelle, « conduites à Valence et livrées, ainsi que leurs compagnes de captivité, au féroce d'Hérapine, et aux six furies qui, sous le nom de sœurs, se faisaient les actives exécutrices des ordres de ce monstre de cruauté. » M. Fraissinet a retrouvé, en effet (*Bulletin*, t. VIII, p. 298), à la date du 4 mai 1686, la mention

(1) *Bull.*, t. XI, p. 386. Voir aussi *Bull.*, t. III, et les Mémoires de Blanche Gamond, *Bull.*, t. XVI.

du procès extraordinaire fait au parlement de Grenoble contre Théophile Lambert, Isabeau et Marguerite Lambert. Rappelons que la tentative de fuite de Blanche Gamond est du 30 mars, et son arrestation du 2 avril de cette même année. Mais dans ce cas, ou il s'agirait d'autres filles de Pierre, ce qui est peu probable, ou elles auraient été conduites déjà une première fois à l'Hôpital-Général au sortir du couvent de Romans; ou bien plutôt faudrait-il tenir compte d'une certaine confusion dans l'ordre des souvenirs du vieillard. Ce qui reste acquis, c'est que Théophile, à l'issue de ce procès, fut retenu dans les Basses-Fosses, d'où sa mort put seule l'empêcher de passer aux galères, et que ses sœurs, plus heureuses que lui, parvinrent plus tard à quitter la France. Dans un des fragments du Recueil, on lit en effet les lignes suivantes :

« De tout quoi, néanmoins, Dieu m'a fait la grâce de me développer, et de venir en ce lieu contre leur attente où ayant joint deux de mes Enfants de dix que j'en avois, lesquels à la réserve de mon aîné qui est mort à Grenoble et de mon cadet qui s'est séparé pour aller ailleurs chercher les moyens de pouvoir gagner sa vie : les autres qui avoient été ballottés durant plusieurs mois, et tirés d'un couvent ou d'une prison à l'autre, m'y sont tous venus joindre un à un, deux à deux; tellement que Dieu a permis que toute ma famille, qui avoit si longtemps été séparée et éparse en divers lieux, s'est venue assembler en celui-ci. »

C'est à Yverdon, où il s'était définitivement établi après avoir traversé Genève, que Lambert écrivait ces lignes : il était donc enfin parvenu au port du salut. Il eut alors à cœur de laisser aux siens le mémorial de ses épreuves. Il rédigea sa Relation, recomposa les deux discours de controverse, y joignit quelques prières qui ne manquent pas d'élévation chrétienne et une *Remontrance aux Réfugiés*, dans laquelle il les engage très-pathétiquement à laisser en France leurs déréglements et leurs vices, et à faire paraître un amendement sé-

rieux. Après avoir recopié le tout, il l'envoya à M. Miquely, de Genève (1), avec la lettre suivante :

« S'il est bien vray qu'il y a deux degrés d'âge en l'homme auxquels ils doivent être supportés, à savoir en la simplicité de l'enfance et en la vieillesse qui radotte, j'ay besoin de votre support en ce dernier; et vous serez étonné qu'un homme, qui n'a jamais eu l'honneur de vous parler, ose prendre la liberté de vous écrire pour vous donner de l'importunité, en un sujet qui vous donnera sans doute matière de vous moquer de ma témérité : mais en voicy en peu de mots les motifs. C'est d'une part la bonté avec laquelle vous employâtes vos soins pour faire donner un habit à une de mes filles qui arriva vêtue en garçon, en la ville de Genève, il y a environ dix-huit mois; et la bénignité avec laquelle elle fut reçue chez vous : et d'autre part j'ay appris que vous avez fait une alliance qui me donne l'honneur de vous appartenir; feu ma mère étoit cousine-germaine du père de Monsieur Peccat (Perréal). Sur ce fondement j'oseray vous dire que j'ay fait un écrit qui a eu le bonheur de plaire à une famille que j'ay fort nombreuse, composée de plusieurs enfants qui en voudroient avoir le chacun une copie, qui seroit une besogne bien pénible pour un homme caduque comme je le suis. Sur cette difficulté, un de mes fils qui va à Genève, s'est avisé de me le demander, se flattant de cette pensée que peut-être il trouveroit quelque libraire qui le feroit imprimer à ses frais, et que nous en pourrions avoir, chacun d'eux, un exemplaire à bon prix. Mais je n'ay pas voulu le lui donner que sous la condition de vous prier, de ma part, de prendre une heure de votre loisir pour le voir; m'assurant que vous ne refuserez pas cette grâce et que vous lui en direz votre sentiment; et après vous avoir prié d'excuser mon importunité, j'oseray, avec votre permission, vous présenter et à Madame Miquely, mes très humbles respects, aussi bien que ceux de toute ma fa-

(1) Descendant d'une famille de réfugiés lucquois, du XVIe siècle, si bien représentée de nos jours par M. Jean-Louis Micheli. (*Réd.*)

mille, vous priant de croire que je veux être, le reste de mes jours, votre très humble, très obéissant et obligé serviteur.

« Yverdon, le 15 mars 1688. »

La réponse ne se fit pas attendre, mais elle trompa les espérances du vieillard. En date du 22 mars 1688, M. Miquely lui écrivait :

« La lettre, Monsieur, dont vous m'avez honoré et que Monsieur votre fils m'a rendue, a satisfait partie de l'ardent désir que j'avois de connoître, plus particulièrement que par une réputation publique, une personne si illustre par ses souffrances et par les flétrissures du Seigneur Jésus. J'avois eu de la peine à me consoler d'avoir perdu l'occasion, à votre passage par cette ville, de vous témoigner l'admiration où j'étois de votre piété et du zèle ardent qui vous avoit fait supporter si courageusement le feu de la persécution. J'étois fâché de n'avoir pas été assez heureux pour vous offrir et pour vous rendre mes très-humbles services; jugez donc avec quel plaisir j'ai lu les obligeantes choses que vous me dites à mon égard particulier, quoique je sois convaincu de n'avoir en aucune manière mérité les remerciements que vous me faites. Je ne procurai qu'un fort petit secours à Mademoiselle votre fille, et je peux vous assurer qu'il me resta beaucoup de regret qu'elle me fût échappée par un trop prompt départ, sans avoir fait davantage pour elle; je voudrois de tout mon cœur réparer à son égard et au vôtre, par tous les offices dont vous me jugerez capable, ce que je n'ay pas encore fait et que j'ay toute l'inclination imaginable de pouvoir faire. Ainsi, Monsieur, vous ne devez pas douter que je n'embrasse avec un plaisir extrême l'occasion que vous me fournissez de contribuer à votre satisfaction et à celle de votre vertueuse famille, en disposant quelqu'un de nos libraires à mettre au jour l'ouvrage que vous avez bien voulu soumettre à mon jugement, et dont vous me faites l'honneur de me demander mon sentiment. Je vous le diray avec la sincérité dont j'use

avec mes amis. La première partie de votre écrit, qui traite en abrégé des principaux dogmes de la foy et entre dans les controverses, marque assurément la solide connoissance que vous avez de l'Ecriture Sainte et de l'Histoire Ecclésiastique, et tous ceux qui liroient ce que vous dites là-dessus verroient que ce grand zèle avec lequel vous avez soutenu la cause du Seigneur Jésus étoit fort éclairé; votre Catéchisme est fort propre à insinuer les vérités fondamentales de notre Sainte Religion; enfin la relation que vous faites du procédé injuste et cruel qu'on a tenu contre vous est si touchante dans toutes ses circonstances qu'elle arracheroit des larmes aux plus insensibles. Aussi vous puis-je assurer que nous ne l'avons pas pu lire à yeux secs, vu que je suis entré dans une très-grande participation de toutes vos glorieuses souffrances et que j'y ai admiré votre constance qui, pour s'être ressentie après de rudes combats de l'infirmité de la chair, ne laissera pas que de remporter la Couronne : puisqu'après avoir si courageusement repris haleine, vous témoignez de si belles dispositions et une résolution inviolable d'être au Seigneur Jésus fidèle jusques à la mort. Ainsi votre écrit mériteroit sans contredit, à l'égard de toutes ses parties, de voir le jour, et je souhaiterois de tout mon cœur qu'on le mît en lumière dans cette ville; mais deux ou trois raisons me font douter que cela se puisse faire si aisément. Nos libraires, en premier lieu, n'aiment guère d'hasarder quelques avances pour des ouvrages dont ils ne peuvent pas se promettre comme tout, aisément le débit; mais la principale considération est celle de l'exacte politique que cet Etat est obligé de garder avec la France, qui fait que notre magistrat ne trouveroit pas bon qu'il sortît de la presse de nos libraires rien qui traitât de l'état présent des choses de la Religion; et par cet endroit-là, comme on n'ose rien imprimer qui n'ait été examiné par messieurs les Scholarques, Inspecteurs sur l'Académie, je doute fort que l'on pût obtenir permission pour votre ouvrage. Enfin je prends la liberté de vous dire qu'il y auroit à repasser

sur divers endroits pour l'orthographe; de sorte que je crois, Monsieur, que vous trouverez beaucoup moins de peine à le faire imprimer en Suisse. Je voudrois de tout mon cœur en cela et en tout autre chose contribuer à la satisfaction que vous souhaitez et à celle de votre vertueuse famille, qui a si bien suivi vos traces. Je ne doute pas que ce ne vous soit un contentement indicible de voir toutes ces chères personnes recueillies auprès de vous, dans un doux asile et un port agréable que Dieu vous avoit préparé après la tempête : mais vous en attendez un plus assuré, quand vous aurez heureusement achevé la navigation de cette pauvre vie. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous soutenir et fortifier jusques à la fin, etc. »

Tout en rendant un juste hommage au pieux réfugié, son correspondant se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à son ardent désir. Ce n'est pas un des côtés les moins tristes de l'intolérance du *grand roi* que cet acharnement de Louis XIV à poursuivre, en dehors de ses Etats, ceux qui avaient l'impardonnable audace de préférer l'exil et la misère au parjure ordonné et récompensé par lui. La cité du Léman peut se glorifier d'avoir, à ce moment même, excité son courroux en protégeant ceux qui osaient lui résister. « Sachez que le Roi a 9,000 hommes sur la Saône qui seront dans un moment ici; avis à vous, Messieurs de Genève! » écrivait l'intendant du pays de Gex, et le Roi à son résident : « Vous déclarerez aux gens qui gouvernent Genève qu'ils doivent faire sortir de leur ville tous mes sujets de la R. P. R. ; » — et quelques mois plus tard : « Dites à ces Messieurs de Genève qu'ils se repentiront bientôt de m'avoir déplu (1). »

Ce sont là des paroles hautaines. Vis-à-vis d'un voisin aussi puissant, il eût été plus que téméraire de ne pas réprimer des manifestations trop éclatantes. Mais si la Relation du martyr

(1) Gaberel, *la Suisse romande et les Réfugiés de l'Edit de Nantes.*

dauphinois ne pouvait s'imprimer à Genève, les habitants de l'hospitalière cité ne consentirent cependant jamais à refuser aux pauvres réfugiés français dont « tant de milliers traversaient leur pays » cette *bonté* et *charité* qui faisaient couler des yeux de Lambert de Beauregard des larmes d'émotion et de gratitude.

Après un délai presque de deux siècles, son vœu sera réalisé. Si le vieillard n'a pas eu l'inébranlable énergie de Blanche Gamond, si, dans une heure d'épuisement et de fièvre ardente, il a prononcé le mot que la torture n'avait pu lui arracher, en est-il moins digne de nous servir d'exemple par sa longue constance, sa droiture et sa candeur, son zèle à sonder les Ecritures et à se rendre compte de sa foi, sa chrétienne résignation, par l'élan enfin qui le portait à résumer les effusions de son âme dans ces touchantes paroles de sa prière : « Et sur toutes choses, ô Père éternel, fais que je ne puisse jamais oublier la grande offense que j'ai commise contre toi, lorsque par mon infirmité et faiblesse j'ai malheureusement succombé à la tentation... Bon Dieu, apaise, s'il te plaît, nos ennemis envers nous. Pour ce faire convertis-les à toi et leur donne la cognoissance de ta sainte vérité ; afin que par ce moyen nous puissions un jour tous ensemble, d'un même cœur et d'une même bouche, te servir et adorer (1). »

(1) Voir plus loin la Relation originale de Lambert de Beauregard.

F. Schickler.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

RELATION

DE CE QUI A ÉTÉ FAIT SOUFFRIR A MOY PIERRE LAMBERT BAUREGARD, POUR LA RELIGION EN LA 69e ANNÉE DE MON AGE (1).

(Manuscrit original appartenant à M. le Dr Lambert, de Lausanne. Copie certifiée conforme, offerte à la Bibliothèque du Protestantisme par M. Gaiffe.) (2).

En l'année 1685, sur la fin du mois de septembre, il (y) eût ordre de logement pour une compagnie de Dragons du régiment Dauphin au lieu de St Antoine de Viennois en Dauphiné, commandée par Monsieur de Ribier, icelle compagnie complète de tous ses Officiers et de trente-six Dragons. Au jour de l'arrivée il n'en fut point logé chez moy, d'autant que ma maison d'habitation n'est pas dans le Bourg du dit lieu et qu'elle en est éloignée d'une demi-lieue, et le lendemain on m'envoya dire d'aller parler aux Officiers de cette communauté, où étant, on me dit que si je voulois changer de Religion on ne logerait point de Dragon chez moy, à défaut de quoi il y aurait un billet de douze Dragons tout prêt pour me les envoyer : sur quoi aiant répondu que je ne quittterois pas ma religion et ceux du dit Bourg au nombre de huit habitans aiant tous changé ce même jour, les uns plus tôt les autres plus tard, on m'envoya le lendemain toute cette compagnie en trois billets séparés. Le Capitaine, le Lieutenant et le Maréchal du Logis ne voulurent pas demeurer chez moy, mais il me les fallut nourrir dans une Hôtellerie dans ledit Bourg.

(1) Quelques fragments de ce Mémoire inédit ont été publiés, en 1848, dans la *Feuille religieuse du canton de Vaud.*

(2) En respectant scrupuleusement le texte, nous n'avons cependant pas hésité à suivre le conseil de M. Miquely, et *à repasser sur l'orthographe,* c'est-à-dire à en corriger les trop nombreuses imperfections, et à y introduire la ponctuation nécessaire. La copie, déposée à la Bibliothèque, reste d'ailleurs à la disposition des lecteurs.

Voilà donc 36 Dragons dans ma maison et 35 chevaux dans mes écuries lesquels y séjournèrent dix-huit jours avec tout le dégât que l'on peut imaginer être fait par des personnes irritées contre un homme que l'on appelle opiniâtre parce qu'il ne veut pas abandonner sa religion; tellement que durant tout ce tems là il n'y eût aucun repos ni le jour ni la nuit; les reniements de Dieu horribles, les paroles sâles et les injures contre moy n'y furent pas épargnées par des personnes de cette nature, bien souvent échauffées par le vin ou dépitées par la perte qu'ils fesoient de leur argent en jouant aux cartes et aux dés.

On peut juger à peu près du dégât qui me fut fait de mes effets mobiliers durant ces 18 jours par ce nombre d'hommes et de chevaux, outre huit ou dix hommes ou femmes qu'il fallut avoir des voisins pour les servir et encore de plusieurs autres qui venoient d'assés loin ou par curiosité ou pour désir de profiter du désordre qui se fesoit des dits effets, lesquels j'étois obligé de vendre incessamment à vil prix afin d'avoir le moyen de trouver de tous les jours 48 livres au Capitaine pour autant de rations et 5 livres pour la dépense de bouche des officiers, qu'est en tout 53 livres par jour, sans y comprendre le foin et l'avoine pour leurs chevaux, au nombre de sept, que j'étois obligé de faire charrier dans leur logis.

Il est vray que je ne dirai pas que personne de ma famille ait été battu parmi cette confusion; mais nous n'avons pas néanmoins été exemptés des peines corporelles, car dès le lendemain de l'arrivée, le maréchal du logis vint visiter si ses Dragons faisoient bonne chère; et aïant trouvé qu'ils n'étoient nullement à plaindre, il ordonna qu'il falloit séparer toute ma famille; tellement que je fus mis dans une chambre avec mon aîné, éloignez l'un de l'autre de tout l'espace de la dite chambre, et mes 4 filles dans une autre avec ordre que chaque chambre fût toujours gardée par deux Dragons et qu'on nous empéchât à tous de dormir : tellement que nous voilà tous prisonniers, et les Dragons avec tout ce monde qui étoit avec eux, tant pour les servir que pour le désir de profiter du désordre, rendus maîtres de tout, pouvant tailler et rogner à leur fantaisie.

Pendant tout ce tems je ne manquois pas d'être visité des moines et de plusieurs autres de l'Eglise Romaine, pour nous solliciter à changer de Religion, auxquels je disois que leurs sollicitations m'étoient plus à charge que toute la dépense des Dragons. Après qu'ils

eurent perdu le tems, après environ cinq ou six jours, ils s'avisèrent de faire prendre ma femme, qu'ils jugeoient la plus timide, à quatre dragons qui la traînoient par force au dit Bourg, où elle fut si fort épouvantée de menaces et tellement tiracée d'un lieu à l'autre qu'enfin elle succomba et fit abjuration; et pour ce qui est de mes quatre filles elles furent aussi conduites au dit bourg où on les mit dans quatre maisons séparées, où elles furent persécutées de ces moines, de telle sorte qu'il y en avoit un qui les menaçoit de leur couper le nez, les oreilles, et de leur faire appliquer la fleur de lis sur les joues; mais voïant que tout cela ne les pouvoit pas ébranler ils les firent traduire à Romans où ils en mirent deux au couvent des Ursulines et les autres chez les Dames de St Just; mais après qu'elles y eurent séjourné sept semaines, et souffert la visite de toute sorte de moines sans être ébranlées, ils les firent traduire à Valence en un détestable lieu appellé la rapine, où après avoir été quelques jours entre les mains d'un homme impitoiable qui ne leur donnait presque rien qu'elles pussent manger et qui les faisoit chaque jour aller par force à la messe, elles se résolurent de faire abjuration et dissimuler jusques à ce qu'elles pussent trouver occasion de sortir du Royaume.

Maintenant il faut que nous parlions de mon fils et de moy qui étions restés dans notre maison, et de ce qui nous arriva dans la suite où il se rencontra que Monsieur l'intendant et Monsieur de Latrousse étant à Valence, et aiant résolu d'aller ensemble à Grenoble, ils mandèrent au Capitaine des Dragons qui étoient chez moy de nous conduire à Saint-Marcelin, afin qu'ils eussent moien de nous parler en passant, ce qui fut exécuté, et nous fûmes présentés à Monsieur de Latrousse premièrement et puis ensuite à Monsieur l'intendant, lesquels l'un après l'autre nous sollicitèrent beaucoup, nous promettant de me décharger des Dragons si nous voulions changer de Religion, et au contraire nous menaçant de nous les laisser jusques à ce qu'ils eussent dissipé tous nos biens si nous (ne) voulions pas changer : à quoi aiant répondu que nos consciences ne nous pouvoient pas permettre de faire ce changement, ils montèrent dans leurs carrosses pour continuer leur voyage, et nous à cheval pour retourner à notre maison, où les Dragons continuèrent leur dégât jusques à ce que le Capitaine vit qu'il n'y avoit plus de quoi faire cinquante-trois livres, ce que je lui

d evois donner cnaque jour; tellement qu'il résolut de décamper, par ordre qu'il reçut de Monsieur Latrousse, lequel accompagna cet ordre d'une lettre au Capitaine de nous conduire, mon fils et moi, à Grenoble.

Nous fûmes ensuite présentés par ce Capitaine à Monsieur l'intendant, lequel nous sollicita derechef en présence de beaucoup de noblesse qui étoit alors dans sa chambre; mais à cette sollicitation il n'eût pas plus de satisfaction qu'à celle qu'il avoit faite auparavant. Il eût pourtant la bonté, après que par son ordre nous eûmes assisté à une conférence qui se tint alors en sa présence entre Monsieur de Grenoble et le ministre Gautier sur la controverse de la mission de Monsieur Calvin, de nous donner permission de nous retirer dans notre maison.

Nous voilà cependant déchargés des Dragons et retirés dans notre maison par permission de Monsieur l'intendant; à quoi joignant l'article de l'Edit du Roy donné à Versailles qui portoit que ceux qui n'avoient pas changé pourroient vivre en France sans être inquiétés par le fait (de) la Religion sous quelques conditions portées par le dit article, je croyois ma condition tolérable pour reprendre un peu d'hâleine et chercher un peu de loisir, un lieu de retraite pour l'exercice de ma Religion : mais je n'eus pas demeuré quinze jours en cet état, que je vis entrer chez moi un lieutenant de cavalerie accompagné de six Cavaliers, lesquels me firent, et à tous ceux de ma famille, bien mal passer notre tems; et comme ces gens étoient venus par la pratique du curé de St Anthoine, ce curé ne manqua point de venir de bon matin le lendemain, pour avec ces cavaliers achever de me dépouiller de tous mes moyens, car il savoit que j'avois encore mon cheval et 40 beaux moutons que j'avois achetés de quelques-uns de mes amis, qui les avoient achetés à vil prix pour me les conserver. Tant (il) y a que ce soir là je fus *arrançonné* par ces Cavaliers de 23 livres que j'avois encore d'argent monnoyé, de mes moutons et de mon cheval qu'il fallut vendre à ce Curé pour payer au lieutenant les frais de son voyage, tant pour être venu de bien loin avec ces Cavaliers, que pour conduire mon fils et moy à Vienne et retourner d'où il étoit venu.

Nous fûmes donc conduits chez Monsieur l'Archevêque de Vienne où nous fûmes traités assez amiablement. Il nous dit d'abord qu'il y avoit dans ce lieu quelques personnes de notre condition et de

notre Religion, lesquelles estoient en prison; mais que nous ne serions pas traités de cette manière; qu'il savoit que nous étions honnêtes gens, et que quand nous lui aurions promis de ne pas quitter la ville de Vienne, nous lui tiendrions parole, et que tant seulement il vouloit exiger de nous deux choses : la première, c'est que nous serions mon fils et moy logés séparément et espoir de nous joindre pour conférer ensemble, et l'autre condition que nous souffririons la visite de quelques Religieux pour conférer avec nous de Religion. En suite je fus logé chez un prêtre, et mon fils dans une hôtellerie, assez éloignés l'un de l'autre, avec libéralité de nous promener dedans et dehors de la Ville tant qu'il nous plairoit.

Parmy ceux qui furent destinés à nous visiter et conférer avec moy, il y eût un prêtre appellé Lapaire qui eût une charge particulière de me voir tous les jours. C'étoit un homme que l'on croyoit être le plus versé en controverse de tout Vienne, ce que je crois être vray, car il savoit bien tous les détours et toute la chicane enseignée par le père Véron, pour interroger et se servir de l'autorité de l'Eglise pour s'empêcher de répondre précisément aux interrogats qui luy seroient faits. C'est un homme qui a extrêmement bonne opinion de luy : il n'a pas manqué de me faire ses éloges avec beaucoup de témoignage de l'amour de soy-même, et y revint fort souvent, prenant beaucoup de plaisir d'être écouté sur cette matière. Il est d'ailleurs incommode à ceux qui ont à faire avec luy, ayant la voix forte et un babil sans fin, et redisant fort souvent les mêmes raisons, lesquelles pour être souvent dites n'en étoient pas meilleures; interrompant à tous moments ceux qui ont à faire avec luy, en sorte que bien souvent on ne peut luy dire la moitié de ce qu'on veut (1).

(1) Un fragment qui précède la *Relation* nous fournit encore sur cette controverse les détails suivants :

« Cela me fait ressouvenir qu'au tems que les réformés furent si cruellement traités en France, je fus, par ordre de l'intendant, relégué dans la ville de Vienne entre les mains de l'Archevêque qui me donna à un prêtre, auquel il ne croyoit rien défaillir en science pour la controverse, et lui donna charge de conférer amiablement avec moi de la religion jusques à ce qu'il m'eût déterminé de faire abjuration. Cela me fait ressouvenir, dis-je, que conférant avec cet homme, lorsque je lui produisois des passages de l'Ecriture Sainte un peu trop pressants à son gré sur les points de notre conférence, il lui échappa plusieurs fois de dire que, à la vérité, il étoit malaisé de les convaincre par l'autorité et tradition de l'Eglise; que c'étoit là le centre où il falloit puiser la religion et non dans l'Ecriture; « autrement nous serions obligés, disoit-il, à nous abstenir de sang et de « choses étouffées, ainsi qu'il a été commandé, voire ordonné au 13e cha- « pitre des Actes des Apôtres, par un concile assemblé à Jérusalem à ce sujet. »

Me voilà donc à Vienne, logé chez un prêtre nommé Monsieur Champuis qui avoit beaucoup de complaisance pour moy. Inquiété néanmoins d'être obligé de répondre à tous allans et venans, car j'étais visité de toutes sortes de moines, soit Jésuites, Capucins, Carmes, Récollés, pères de l'Oratoire et autres, ce qui dura pendant plus de six semaines sans aucun avancement.

Ce qui commença à troubler notre commerce et à m'attirer la persécution, ce fut que je dis un jour à un père de l'Oratoire assez modéré, qui me venoit voir souvent, que je m'étonnois comme ceux de son parti se vouloient servir des moyens desquels ils se servoient pour faire leurs prétendues conversions, assavoir par la violence exercée par des Dragons et autres gens de guerre, lesquels on n'avoit pas honte d'appeler des Missionnaires, et qui faisoient cette mission avec des violences, des blasphêmes et reniements épouvantables : que jamais les Chrétiens orthodoxes n'en avoient usé de la sorte. A cela il me répondit tout froidement que St Augustin avait été de cet avis d'employer les édits de l'Empereur contre les Hérétiques opiniâtres, et notamment contre les donatistes Africains, et ensuite il ne manqua pas d'avertir Monsieur l'Archevêque des propos que nous avions tenus sur ce sujet ; ce qui fit que ledit seigneur Archevêque donna à ce Monsieur Lapaire, dont j'ai ci-dessus parlé, le livre de Saint Augustin où il y a deux longues épîtres, l'une écrite à Boniface, lieutenant de l'Empereur, et l'autre à un certain Ecclésiastique dont j'ai oublié le nom, dans lesquelles il traite de cette matière, avec charge de m'exhorter à le lire. Je ne manquai pas incontinent de m'attacher à cette lecture, dans laquelle je remarquai plusieurs choses très-considérables que je pouvois dire pour faire voir que nous ne devions pas être traités en France de la manière que les Donatistes étoient traités en Afrique, quoiqu'il soit bien vray que nous étions traittés d'une manière beaucoup plus cruelle ; car toute a persécution faite à ces Donatistes ne consistoit qu'à les priver de

Et lorsque je voulus lui dire : Si St Paul n'avoit pas quelque temps après levé cette défense, quand au 25, 26, 27e v. du Xe chap. de sa première aux Corinthiens il nous dit de manger de tout ce qui se vend à la boucherie sans nous enquérir pour la conscience, et que si quelque infidèle nous convie, que nous mangions de tout ce qui sera mis devant nous, sans nous enquérir pour la conscience ; en ce cas, disois-je, serions-nous encore obligés de nous abstenir ? Sur quoi il me répartit, tout en colère : « Qui est St Paul qu'il puisse lever une défense faite « par tout un Concile ? » Cet emportement contre l'Apôtre fait croire qu'il ne le croyoit pas divinement inspiré. »

leurs charges en la République par les édits de l'Empereur, et à trouver les moyens de les affoiblir par le ravissement de leurs biens, sans toucher à leurs personnes.

Ayant fait cette remarque et plusieurs autres que je diray à la suite, je ne me sentis pas la force de les pouvoir dire de bouche à Monsieur Lapaire, tant à cause de la liberté de ma mémoire qui ne me permet pas de faire un discours de longue haleine sans en oublier le plus souvent la moitié, qu'à cause de l'impatience de l'homme à qui j'avois affaire, lequel m'auroit interrompu à tous moments; tellement que je me résolus à le mettre par écrit en forme de lettre que je lui envoyay.

Cette lettre portoit en substance qu'il y avoit plusieurs différences entre l'affaire des Donatistes et entre ceux de la Religion en France; car : premièrement l'histoire témoigne que les Donatistes étoient les premiers qui avoient exercé la violence contre les orthodoxes; — secondement les Donatistes s'étoient eux-mêmes séparés de communion des orthodoxes pour un sujet d'importance très-petite; qu'ils pouvoient même demeurer dans leur opinion sans se séparer de Communion, témoin St Cyprien, ce savant évêque et martyr, lequel étoit du même sentiment que les Donatistes, comme il se voit par les disputes qu'il a eues avec Etienne, évêque de Rome, sur un même point qui est la rebaptisation des hérétiques, et qui néanmoins est mort dans la Communion des Orthodoxes. — Tiercement les Donatistes n'avoient pas des édits des Empereurs qui leur permissent l'exercice de leur Religion; et au contraire ceux de la Religion en France sont en différend pour la Religion avec les Catholiques presque du tout au tout et ne peuvent être accusés d'avoir fait le Schisme puisqu'ils ont été chassés et excommuniés par ceux de l'Eglise Romaine.

Ils n'ont pas été les premiers qui ont usé de violence contre ceux de l'Eglise Romaine. Ils sont nés et nourris dans la Religion qu'ils professent sous le bénéfice de plusieurs édits, et notamment par celui de Nantes fait par Henry le Grand qui a été déclaré authentique, perpétuel et irrévocable, lequel a été approuvé par Louys le Juste avec promesse de le faire observer, et encore approuvé sous la même promesse par notre grand et invincible Monarque. Sur la fin de cette lettre j'ajoutai, parlant au dit Sieur Lapaire comme ennuyé et de si longues conférences. « Enfin, Monsieur, il faut que je

vous dise que j'ay une si grande vénération pour la Ste Ecriture, que (je) trouve ma Religion si conforme à icelle, que je l'ay par ce moyen si fort attachée dans mon cœur et dans toutes mes entrailles que quand je voudrois moy-même entreprendre de me l'arracher du cœur avec toutes mes forces, je ne pourrois pas venir à bout. C'est pourquoi je vous prie d'avoir la bonté de dire à Monsieur l'Archeveque que je le supplie très humblement de m'excuser si un obstacle invincible à moy-même m'empêche de luy donner la satisfaction qu'il désire de moy, et que je le prie de considérer qu'il est bien dur à un homme de bien de faire une chose contre sa conscience ; et vous savez, Monsieur, aussy bien que moy, qu'il n'y a que Dieu qui puisse changer les cœurs. »

J'ay cru que ce peu de mots ajoutés à cette lettre m'avoient attiré la persécution, parce qu'ils ont sans doute appris par là que la douceur de ces conférences ne pourroit jamais obtenir de moy pour me faire abandonner ma Religion et qu'il falloit changer de méthode. Et de fait, incontinent je vis après entrer dans ma chambre Monsieur Duplessys-Bellieures, Colonel du Régiment d'infanterie logé à Vienne, avec un courroux qui paroissoit fort extraordinaire, me demandant si c'étoit moy qui ne voulois pas changer de Religion, et alors il me répondit qu'il ne donnoit que trois jours pour y songer. Sur quoi je dis qu'il n'étoit pas nécessaire de me donner trois jours, parce que après trois jours il en seroit la même chose. Il m'avoit trouvé que je tenois à la main une prière que je venois de faire et mettre par écrit afin de l'apprendre par cœur pour la dire jour et nuit : c'étoit une prière que j'avois composée selon le temps et l'occasion, et selon les principes de ma religion. Il se mit à la lire et en la lisant il témoignoit qu'il y avoit quelque chose qui ne luy plaisoit pas. Après il me fit fouiller, pour voir si on me trouvoit encore quelque papier qui me pût rendre plus criminel, et ils trouvèrent que j'avois encore le brouillard de cette lettre dont je viens de dire la substance, croyant de me faire de ces deux pièces une grande affaire à la Cour, et c'est de quoi on m'a menacé de plusieurs fois.

En même tems le dit sieur Colonel me donna à garder à quatre grenadiers, leur commandant d'empêcher que personne ne me parlât, et que je ne sortisse pas de cette chambre et que l'on m'empêchât de dormir. Ce fut en ce moment que commença ma rude persécution, car jusques à minuit je fus tourmenté de la plus

étrange façon que l'on se puisse imaginer, soit pour me tirasser et faire tomber rudement à terre, disant que c'étoit ainsy qu'ils me vouloient faire danser, me tirant les bras tantôt en avant tantôt en arrière, de telle sorte qu'il me sembloit à tous moments qu'ils me les arrachoient du corps; et quelquefois, après avoir fait bien tourner jusques à ce que j'étois étourdy ils me lâchoient et j'allois tomber lourdement à terre ou contre la muraille; et lorsqu'ils s'étoient lassés en cet exercice, ils avoient un Crucifix de bois, sur une table, au devant de laquelle me faisant agenouiller par force, ils me disoient que c'étoit là le bon Dieu, qu'il falloit l'adorer. Jusques alors j'avois tout souffert sans dire mot. Mais alors je leur dis tout doucement : « Dieu est Esprit, il n'est pas de bois. » Ils me répondirent que Dieu étoit esprit mais que c'étoit là son image; qu'il falloit l'adorer. Je leur dis encore que Dieu avoit défendu d'adorer les images. Mais il seroit trop long de particulariser toutes les ignominies qu'ils me firent ce soir là : tant il y a que jusques à minuit, durant plus de six heures, ils ne cessèrent jamais un seul moment de me tourmenter de toutes les voyes qui se pouvoient imaginer les plus rudes et les plus ignominieuses; tellement qu'il y eût un des assistants qui avoit la façon d'un honnête homme lequel, s'approchant de moy, me dit qu'il s'étonnoit de mon obstination et qu'il se seroit fait Turc devant que d'avoir souffert la moitié de ce que j'avois souffert ce soir là. A quoi je luy répondis que ce ne me seroit pas un exemple à suivre et qu'il falloit bien être préparé a des plus rudes épreuves.

Le lendemain, par ordre du Capitaine, il y eût dix-huit de ces grenadiers qui eurent charge de me garder alternativement et de se relever de trois en trois heures. Cet ordre fut bien gardé le jour, mais non la nuit, car ils ne se relevèrent point et il y en avoit toujours cinq qui venoient dans ma chambre pour coucher, tellement que durant douze ou quinze jours que cet ordre dura, je fus tourmenté plus ou moins selon l'honnêteté ou la malice de ceux qui me gardoient et qui, à l'exception de la nuit, ne manquèrent pas de se relever de trois en trois heures : cependant il n'y avoit que la nuit de dangereuse pour moy, car de jour toutes sortes de Moines me venoient visiter, pour savoir si après toutes ces épreuves je ne serois point de meilleure composition, lesquels auraient empêché l'insulte qu'on m'aurait voulu faire en leur présence.

Mais on s'ennuyoit de mon obstination de telle sorte, qu'un jour de dimanche on me rapporta que ce vénérable Monsieur Delapaire avoit donné à dîner à ce Capitaine des grenadiers, et je soupçonnay d'abord que cette confidence ne se passeroit sans quelque dessein qui seroit funeste pour moi. D'effet, ce même jour je vis entrer dans ma chambre cinq grenadiers, deux Flamands, un Piémontois et deux François, qui ne firent pas grande cérémonie pour se mettre en train de me tourmenter. Ils commencèrent environ à six heures et jusques à minuit, comme l'autre fois, six heures durant je fus encore plus tourmenté que l'autre fois, en telle sorte que, quoi que ce fût en hiver, ces gens quittèrent leur casaque pour la chaleur et lassitude, et moy qu'eux tous ensemble vouloient tourmenter je devois être bien las.

Après qu'ils eurent vu que tout ce qu'ils m'avoient fait, n'étoit pas capable de me faire obéir à leur dessein, ils m'allèrent doucement prendre par la main, me conduisirent proche du feu où ils me déchaussèrent mes souliers et mes bas; et cependant que deux me firent choir à la renverse et me tenoient les bras, s'étant même l'un d'iceux mis sur mon estomac, les autres m'approchèrent les pieds à quatre doigts près de la braise qui étoit bien vive et qui me fit alors souffrir une grande douleur; et quand je remuois pour retirer mes pieds et qu'ils s'échappoient de leurs mains, mes talons tomboient dans la braise. Cependant il y en eût un qui s'avisa de mettre chauffer la pelle du feu jusques à ce qu'elle fût toute rouge, et ensuite me la frottèrent contre la semelle des pieds jusques à ce qu'ils jugèrent que j'en avois assez, et après cela ils eurent encore la cruauté de me chausser, par une grande force, mes bas et mes souliers, et à la vérité je crois que Dieu soulageait mon tourment, car à la réserve d'un petit moment comme l'on approcha mes pieds de la braise, en tout le reste, même lorsque l'on frotta la pelle toute rouge contre la semelle de mes pieds et encore quand on me chaussa mes souliers et mes bas, ce que je trouve des plus merveilleux, je ne sentis pas des douleurs capables de me faire crier.

Je suis obligé de dire icy la grâce que Dieu me fit incontinent que je fus retiré du feu, qui est de le requérir de bon cœur de pardonner à ceux qui m'avoient maltraité; et c'est ce que je prononçai tout haut, étant en leur présence, et par eux soutenu à cause que je ne pouvois pas marcher, leur disant qu'ils avoient servi d'instru-

ment en la main de Dieu pour me châtier ou pour m'éprouver, et que pour ainsy ce n'étoit pas à eux à qui je me devois adresser pour en tirer vengeance, quand même je le pourrois; mais que je devois m'adresser à Dieu pour m'humilier, devant luy demander pardon de mes péchés. Cela ne les toucha nullement, car au contraire ils se moquèrent de moy en me poussant contre mon lit, où étant monté, il y en eût deux, assavoir les deux Flamands qui montèrent avec moy où ils me persécutèrent encore jusques à ce qu'ils furent endormis, en me disant que si je ne voulois invoquer la Vierge ils m'écorcheroient le lendemain tout vivant.

Le lendemain, aussitôt qu'il fut jour, mes gardes furent relevés par d'autres qui savoient bien que j'avois été brûlé, mais me trouvèrent sur le lit chaussé de mes bas et de mes souliers; tellement que l'ordre qu'ils avoient reçu d'empêcher que personne me parlât n'ayant pas été changé, ni eux ni ceux qui vinrent après eux jusques au mardy à midi ne voulurent pas souffrir que personne s'approchât de moy; tellement que me voilà plus de deux fois 24 heures que je demeurai sans que personne ne s'approchât pour visiter mes plaies où la gangrène commença à s'attacher : mais Monsieur Duplessy, ayant été averti de ce qui s'étoit passé, et ayant querellé le Capitaine des grenadiers sur ce sujet, envoya le Chirurgien-Major du Régiment avec un autre Chirurgien de Vienne, lesquels, ayant vu mes plaies qui faisoient horreur à ceux qui les vouloient regarder, me donnèrent le premier appareil. Après quoi on me fit porter sur une chaise à l'hôpital général où je fus bien couché et mal nourry. Car il est bien constant qu'en huit jours que j'y demeuray, je n'y mangeai pas une livre pesant pour tous les aliments que je pris là dedans; parce que l'on ne m'y présentoit que du gros pain que l'on mettoit bouillir avec de l'eau, sans sel ny autre chose pour la mortifier, et on appeloit cela des bouillons qui m'étoient présentés le matin; et lorsque j'en eus goûté une gorgée et que je l'eus repoussé, disant qu'il n'y avoit point de sel, on me répondit que l'on ne mettoit point de sel aux bouillons de l'hôpital : après quoi je ne leur osai jamais rien demander. Il est vrai que je buvois souvent de l'eau froide que je trouvois fort bonne, et c'est de cela que (je) me nourris presque tout le tems que je demeuray à l'hopital.

Tout ce brûlement et autres incommodités qui me tenoient

étendu à la renverse n'empêchèrent pas qu'on ne me vînt persécuter à changer de Religion : car beaucoup de ceux qui avoient conféré avec moy me venoient tâter le pouls pour savoir si après cette épreuve je ne serois point radoucy, et quelques-uns pour me consoler à rebours, me disoient qu'il ne falloit pas que je crusse que quand je serois guéri de mes plaies on me laissât encore en repos; que le Roy vouloit absolument que tous ses sujets fussent de sa Religion et qu'il étoit bien assez fort pour n'en avoir pas le démenti; que je fisse donc mon compte d'être toujours poussé plus fortement jusques à ce que je fusse converti — et lorsque je voulus dire quand je serois plus fortement persécuté Dieu me retireroit de leurs mains, et que cela approcheroit le jour de ma délivrance et de mon repos, on me répondit incontinent : « Vous ne mourrez pas; le Roy ne veut faire mourir personne; on empêchera même que vous ne mouriez. « Le chirurgien qui me pansoit contribuoit aussi à me donner de la terreur, (de sorte) que je n'avois aucune consolation de la part des hommes : et il arriva qu'après que j'eus séjourné cinq ou six jours à cet hôpital, sans prendre autre nourriture que de l'eau froide, je me trouvay si vide d'estomac et de cerveau que durant la nuit j'avois des visions et étois dans des rêveries qui me fesoient dire beaucoup d'extravagances, m'étant la plupart du tems avis que j'étois toujours entre les mains des grenadiers, qu'ils me fesoient mille niches ou que je voyois et parlois à ma femme et à mes enfans : tellement que l'on disait à Vienne que j'avois perdu le sens. Ces rêveries ne me tenoient que la nuit, car pour le jour j'ai su depuis de ceux qui m'avoient visité en ce tems là, que je n'avois rien perdu de la vigueur que j'avois auparavant à me défendre contre les sollicitations.

Mais une autre épine me poignoit. J'avois une si grande envie de mourir que j'avois peur de me rendre coupable d'avoir contribué à me faire mourir, et ainsi offensé Dieu qui nous a donné la vie à cause de la conserver jusques à ce que luy même la veuille retirer. Car il faut ici que je confesse ma faiblesse et que j'avoue que j'étois bien aise de ce qu'on ne m'apportoit rien à manger; me flattant de cette pensée que je mourrois bientôt faute de prendre de nourriture; et ainsy, flottant dans cet embarras du désir de mourir et de crainte d'offenser Dieu, je pris cette misérable résolution de dissimuler, sous l'espérance néanmoins que Dieu ne m'abandonneroit

pas et qu'il me donneroit le moyen de me relever de cette funeste chûte.

Comme je fis cette abjuration à l'entrée de la nuit, à l'heure que mes rêveries me tenoient, je voyois pas un de ceux qui étoient autour de moy. Il me sembloit que je voyois d'autres objets qui ne furent jamais. Je crois que je la signay pourtant, et un peu auparavant que je l'eusse signée, le Lieutenant du prévôt arriva sur le lieu avec un décret pour me mettre en prison de la part de Monsieur l'Intendant, sans que l'on scut le sujet pourquoi il falloit me mettre en prison : tellement que dedans la même chaise que l'on m'avoit porté à l'hopital, je fus ce même soir porté dans la prison où je passai ce même soir avec mes rêveries ordinaires, parlant toute la nuit et jetant en bas la couverte et les draps de mon lit tout autant de fois qu'on les y remettoit, jusques à ce que l'on les eût attachés en ce lit.

Le lendemain matin que mes rêveries furent passées, je me trouvai étonné d'être dans la prison, et je ne savais pas pourquoi. Monsieur l'archevêque eût la bonté de m'y venir consoler, en me témoignant beaucoup de déplaisir de ce qui m'étoit arrivé; mais, en revanche, il promit d'écrire à la Cour, et que l'on me feroit beaucoup de bien. Il donna permission à mon fils, qui avoit été mis depuis huit jours dans cette même prison, de me venir servir, quoiqu'il n'eût pas fait abjuration, et ensuite il donna charge à la geôlière de me bien traiter et de prendre un grand soin de ma personne.

On me fit, dans quelques jours, voir la réponse que Monsieur l'Intendant avoit faite à Monsieur l'Archevêque, par où j'appris la cause de mon emprisonnement qui n'étoit pas celle que l'on croyoit à Vienne : car à Vienne on croioit que c'étoit à cause de la lettre et de la prière que j'avois écrites, dont il a été parlé cy devant; mais voici la teneur de cette réponse où Monsieur l'Intendant parle ainsy : « Je n'avois fait emprisonner le nommé Beauregard que à cause de sa grande obstination, qui est fort grande à la vérité; mais, puisqu'il est converty, on le pourra tirer de prison. J'en donneray l'ordre au Lieutenant du prévôt. »

Monsieur l'Archevêque prit encore beaucoup de soin pour que je fusse pansé comme il faut. Il fit visiter mes plaies à son médecin, accompagné de son Chirurgien et du Chirurgien-Major du Régi-

ment, pour résoudre de quelle sorte d'onguent je serois pansé et combien de fois le jour; et la charge en fut donnée au Chirurgien de Monsieur l'archevêque, fort habile et qui s'en acquitta dignement et fort délicatement, et j'eus beaucoup de plaisir d'être tombé entre ses mains.

J'ay dit cy derrière que j'avois soupçonné le Capitaine des grenadiers et ce curé Lapaire de m'avoir procuré les mauvais traitements qui me furent faits. J'en eus des indices assez évidents pour le regard de ce Capitaine, par la censure qui luy fut faite par le Colonel; et, au regard du dit sieur Lapaire, j'en ai eu encore de plus évidents, car les soldats qui m'avoient fait ce mauvais traitement ayant été mis en prison, le dit Lapaire se mit à solliciter pour les en faire sortir. Jusques là qu'il me vint prier de leur pardonner; que par ce moyen je témoignerois que j'étois bon Chrétien et que je sauverois la vie à des hommes qui étoient menacés d'être pendus au cas que je ne pusse guérir. A cela je lui répondis que c'étoit une chose que je n'avois pas tant attendue de leur pardonner, et que c'étoit une chose faite dès le moment que l'insulte m'avoit été faite, et que, s'il en vouloit de plus grandes assurances, j'offrois de les luy donner par écrit signé de ma main; ce que je fis incontinent, faisant venir mon fils auquel je dictay ce pardon en cette forme :

« Je soussigné, ayant ouï dire qu'il y a dans cette prison des soldats grenadiers qui souffrent beaucoup à cause de l'insulte qu'ils m'ont faite, déclare que je leur pardonne d'aussi bon cœur comme je veux que Dieu me pardonne mes péchés à mon dernier jour, et je supplie très humblement Monsieur Duplessy de les élargir et mettre en pleine liberté comme ils étoient auparavant. » En suite de quoi ils furent élargis, et il y en eût un qui me vint remercier.

Je demeuray donc dans cette prison 18 jours; et après que le Chirurgien m'eût assuré que j'étois hors de danger, puisque toute la chair brûlée étoit tombée en pourriture, et qu'il ne restoit plus qu'à faire garnir de chair nouvelle là où les plaies s'étoient approfondies par les écarts qu'il avoit faits de cette chair brûlée; tellement que, me voyant fort ennuyé de demeurer hors de chez moy, il me dit que si j'avois le courage de souffrir le branle d'une litière où l'on me pourroit mettre couché, il ne croyoit pas qu'il y eût aucun danger, et que je pourrois me faire panser à mon fils, qui avoit bien vu de quelle manière il s'y falloit prendre, et qu'il me donneroit de son

onguent pour un couple de mois. Suivant cet avis mon fils et moy nous retirâmes dans notre maison.

J'ay oublié de dire que, pendant ce séjour de la prison, on persécutoit mon fils pour luy faire faire abjuration, et (je) fus encore si malheureux que de le persuader de dissimuler comme moy, pour avoir le moyen de demeurer près de ma personne jusques à ce que je fusse hors de danger de perdre la vie, de laquelle on doutoit encore.

Mais d'abord que nous fûmes retirés, il protesta que jamais de sa vie il n'iroit à la messe, et qu'il se laisseroit plutôt traîner partout où l'on voudroit le faire souffrir, et incontinent il se présenta une occasion. Il entreprit avec trois de ses sœurs de sortir hors du Royaume, par le moyen d'un guide qui les assuroit de les conduire sans péril, ce qu'il ne put pas néanmoins faire; car ils furent tous quatre arrêtés en Savoie et conduits à Grenoble devant l'Intendant, lequel, l'ayant interrogé où c'est qu'il alloit lorsqu'il fût pris, il luy répondit : « qu'il alloit chercher la pâture de vie et le repos de sa conscience, lequel il ne pouvoit trouver en France. » Monsieur l'Intendant lui demanda encore s'il avoit fait abjuration et d'où il étoit. Il luy répondit qu'il avoit fait abjuration et qu'il étoit de Saint-Antoine : sur quoi il lui demanda s'il connoissoit le nommé Beauregard qui est aussy de ce lieu. « Il faut bien que je le connaisse, dit-il, puisqu'il est mon père. — Et que fait-il cet homme? — Monseigneur, il tient le lit. Il est estropié. On luy a brûlé les pieds à Vienne. — Il n'est pas vray, répliqua Monsieur l'Intendant. Monsieur l'Archevêque m'a bien écrit qu'il est converty, mais il ne m'a pas marqué qu'il ait été brûlé. »

Après quoi il fut conduit dans les bas lieux de la prison.

Il y a quelques personnes qui ont blâmé la réponse que mon fils avoit faite à Monsieur l'Intendant, et laquelle il fit ensuite d'une même substance au commerce qui luy fut donné par la Cour pour luy faire son procès, disant que pour se tirer de prison il devoit avoir usé d'une politique plus modérée : mais je fus plus satisfait, quand on me dit la substance de cette réponse, que si je l'eusse vu hors de prison par une lâche réponse de politique et de déguisement.

Il est arrivé que ce pauvre garçon est tombé malade dans cette prison, et ses amis, desquels il en avoit beaucoup de Catholiques Romains, et qui avoient par leur crédit fait retarder le jugement de son procès avant la maladie, d'autant que par ce jugement il ne

pouvoit éviter les Galères, luy firent encore ce service de le faire sortir de ces basses fosses, pour le mettre dans un hôpital servy par des Moines qui le firent servir avec tant de soin qu'ils le mirent en état qu'on pouvoit espérer la guérison; ce qui facha et luy et ses amis, parce qu'en guérissant de cette maladie il ne pouvoit espérer que de retourner dans ces bas lieux, pour être ensuite jugé et être condamné aux Galères, chose qui leur étoit beaucoup plus fâcheuse que la mort.

Comme je fus averty de cette maladie, j'envoyai à Grenoble une de mes filles pour le visiter et savoir ce qu'il deviendroit. A la fin, cette fille eût la liberté de (le) voir toute une semaine et parler à luy tous les jours seul deux heures durant : mais, parce que l'on menaçoit la ville de Grenoble de gens de guerre pour en faire sortir tous ceux de la Religion qui s'y étoient retirés, elle fut contrainte, par le conseil de ses amis, de s'en revenir et de prendre congé de son frère. Et alors ce pauvre garçon luy dit : « Ma sœur, ne manqués pas de dire à mon père que je le prie de m'aimer toujours et de prier Dieu pour moy, sur l'assurance que je ne mourrai jamais qu'en homme de bien de la Religion réformée que j'ai professée jusques à présent. Peut-être que l'on pourroit bien faire de moy comme l'on a fait d'un autre qui est mort en ce même lieu, duquel on a fait publier qu'il étoit mort de la Religion Romaine et qu'il avait demandé l'extrême onction ; ce qui n'est pas vray, car j'ai vu le contraire, son lit n'étant qu'à deux pas du mien; et davant que partir, allez assurer les prisonniers qui sont aux basses fosses de la même chose. »

Du depuis j'ay appris qu'il étoit mort dans cette constance qu'il s'étoit promise; et depuis que je suis en ce lieu de sûreté, il m'a été rapporté qu'il y a un habitant de cette ville qui le vit en cet état; et en rapporte cette circonstance que un de ses parents Catholiques-Romains le voulut solliciter à changer de Religion, et qu'il le repoussa avec de si fortes raisons qu'il le fit pleurer avec luy : cet homme s'appelle Cornand, proche la porte de Cornevin.

Il ne reste plus qu'à dire la cause qui a précipité ma retraite. Je diray donc qu'étant retiré dans ma maison, où j'ay demeuré environ trois mois dans le lit, et je n'y eus pas demeuré environ ( ) semaines que je fus accablé de menaces que l'on me fesoit de toute part, disant que je ne tenois pas les choses que j'avois promises et

que, au contraire, depuis mon retour de Vienne ma femme ni mes filles n'alloient point à la Messe, ni même la plus grande partie des Circonvoisins. Jusques là qu'il y eût (un) gentilhomme de Moras, appelé Monsieur de Vitroles, lequel je connoissois familièrement en telle sorte que je le croyois être de mes bons amis, qui me vint trouver un jour dans mon lit avec des paroles foudroyantes de menaces, qu'il avoit sans doute étudiées pour me donner de la terreur. Il commença pourtant de s'insinuer avec des paroles de douceur, disant qu'il avoit toujours été mon ami dès le temps qu'il m'avoit connu, et qu'il étoit venu en cette qualité pour me rendre des bons services si je le voulois écouter. Que Monsieur l'Archevêque de Vienne ayant eu avis qu'au lieu d'édifier les nouveaux convertis par des bons exemples, je corrompois tout le voisinage par les avis que je donnois, et que l'on me considéroit comme un chef de parti, cela l'avoit obligé d'écrire à la cour et de m'accuser de toutes ces malversations; et que c'étoit une chose résolue, qu'on était déjà en chemin pour venir faire de ma maison un exemple le plus tragique qui se fut vu il y avoit bien longtemps. Mais il apportait un remède à cela, et qu'il n'y avoit homme en France plus capable de me servir que luy, pourvu que je voulusse ce qu'il me conseilleroit qui étoit d'avouer tous les dogmes de l'Eglise Romaine par écrit. Qu'il savoit bien qu'il ne me pouvoit pas persuader, mais qu'il s'agissoit de le faire par dissimulation, comme je voudrois. Et (il) faut avouer que cet homme, m'ayant pris dans un tems que j'étois un peu débile, me donna de la frayeur et me fit voir tout à coup une image affreuse des maux dont il me menaçoit. Mais après que j'eus un peu repris mes forces, je le repoussay avec une telle vigueur que je luy donnay de l'épouvante et l'obligeay à me demander excuse, et dire qu'il n'étoit pas venu pour me faire changer de Religion, mais plutôt en qualité d'ami pour le salut de moy et de toute ma famille.

Depuis ce tems les menaces continuelles qu'on me faisoit ordinairement et le conseil de mes amis me firent prendre la délibération de me dérober de nuit de ma maison, pour venir à Lion, afin d'y être à couvert des menaces de mes voisins : où, avec l'aide de Dieu, je vins heureusement, et de là, comme par miracle, en ce lieu, étant bien certain que, quand je partis de chez nous, je n'avois pas été guère plus loin que du lit à la table ou vers le feu. Au reste, je ne saurois assez louer Dieu de ce que, me regardant en ses mi-

séricordes, il luy a plu de me retirer de l'abîme où ma faiblesse m'avoit malheureusement précipité; le priant de toute mon âme, me vouloir tellement affermir que je sois capable de confesser le Seigneur jusques à la mort, et de n'avoir aucun regret au bien assez considérable que j'ay abandonné, dans les espérances de posséder un jour cette meilleure substance que Dieu réserve dans le ciel à ses véritables enfants. Et j'épands encore mon cœur devant luy à ce qu'il luy plaise d'étendre sur le reste de ma famille, assavoir sur ma femme et sur les cinq filles que j'ay encore laissées dans cette Egypte spirituelle, la même miséricordieuse bonté par laquelle il m'en a tiré, moy, trois de mes fils et une fille. Nous l'en glorifierons toute notre vie, quelque incommode qu'elle puisse être par la perte de nos biens; à quoi je n'ajoute rien, si ce n'est qu'on peut ajouter foy à ce récit, fait et écrit de ma main, et lequel je déclare devant Dieu contenir vérité, l'ayant dressé à la prière de quelques gens de bien qui ont cru que cela ne seroit pas sans quelque sorte d'utilité. Ainsy je l'ay signé, allant en Suisse l'année mil six cent huitante six, le 30e jour du mois de juillet.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

TIRÉS DES AUTRES MANUSCRITS DE LAMBERT DE BEAUREGARD

...Lorsque j'entrepris d'hasarder ce peu de vie qui me restoit pour sortir de France, contre toutes les apparences de pouvoir traverser les écueils qui se rencontroient sur ma route, je n'avois ni le dessein ni l'espérance de venir en ce Pays pour y vivre à mon aise; ains tant seulement d'y venir mourir avec le repos de ma conscience. Car je savois bien que si j'étois surpris de mort en France, qu'aux heures de mon agonie je serois plus vivement sollicité et persécuté pour me faire abandonner ma Religion. Les exemples bien récents de deux personnes mortes depuis peu, m'en donnoient des avertissements bien dangereux à négliger, et toutes fois bien édifiants pour en profiter.

Le premier de ces exemples étoit celui de la mort de mon aîné, lequel ayant été mis dans les bas lieux des prisons de Grenoble pour n'avoir pas voulu adhérer aux sollicitations qu'on lui faisoit de renoncer à la vérité qu'il connaissoit fort bien, et étant tombé ma-

lade par le mésaise qu'il souffrait dans ces basses-fosses, il en fut tiré et logé dans un hôpital servi par des moines, auquel lieu une de mes filles ayant eu permission de le voir et de lui parler en particulier, il lui dit : Ma sœur, dites à mon père, etc.

. . . . . .

Et il arriva bientôt que le pauvre garçon mourut dans la constance qu'il s'étoit promise, qui fut cause que après sa mort on le jeta dans la rivière de l'Isère, quoique j'aye dit ailleurs, sous un faux rapport, qu'il avoit été enterré dans un jardin.

L'autre exemple, plus funeste que celui que je viens de réciter, arriva en la ville de Lion, lors même que j'étois caché dans icelle en attendant l'occasion d'un garde qui put me fournir un cheval et me conduire en la ville de Genève : et ce fut en la personne de la femme de Monsieur de la Rolandière, qui est un Gentilhomme de Dauphiné, un de mes meilleurs amis qui a autant de connoissance de la Religion que nul autre que je connoisse. Cette Demoiselle, sa femme, étant allée à Lion pour même dessein que moi, y tomba malade, et lorsque son hôtesse vit qu'elle empiroit, et que apparemment elle ne guériroit pas, elle fut obligée d'en aller avertir le Curé de la paroisse qui ne manqua pas de venir vers elle avec beaucoup de monde, pour la solliciter à se confesser et ensuite recevoir le viatique. Mais elle s'en défendit fort vigoureusement, quoiqu'elle commençât bientôt d'agoniser et qu'elle fût en l'âge de 75 ans. On s'avisa même de la tirer du lit et de la mettre sur une chaise, en lui criant à haute voix qu'il falloit obéir, et que autrement on traîneroit son corps sur une claie, et qu'on la jetteroit à la voirie pour être mangée par les bêtes. A quoi elle répondit que l'on fît ce que l'on voudroit; que même, si on ne vouloit pas attendre de la traîner qu'elle fût morte, que l'on la traînât toute vive et que l'on la jetât à la voirie toute vive : que pour tout cela elle ne renieroit jamais son Sauveur. Tellement qu'étant morte bientôt après, on ne manqua point de la traîner et puis ensuite de la jeter dans le Rhône. Son mari est maintenant dans la ville de Aarau, où il est entretenu par leurs Excellences, ayant échappé à la France après que, à cause de sa résistance, on lui eût fait dissiper tous ses effets mobiliers par les Dragons ou autres gens de guerre, et qu'on l'eût fait souffrir, dans les prisons et basses fosses, les plus rudes et ignominieux tourments que l'on ait pu imaginer.

Ces exemples donc, joints à l'extrême passion que j'avois de mourir entre les mains de quelques gens de bien pour m'aider à bien mourir, me firent, comme j'ai déjà dit, aborder en ce lieu; où, à la vérité, j'ai trouvé une nation qui surpasse la réputation qu'elle a d'être la plus fidèle confédérée de toute l'Europe, qui fait que tous les princes ses voisins ont toujours recherché son alliance avec empressement. Et quand je me souviens de la bonté et charité pratiquées par plusieurs Bourgeois et dames de cette ville envers les pauvres français qui se sont réfugiés, à quoi j'ai beaucoup participé, quand je me souviens encore de tant de moyens que cette nation et la ville de Genève ont employés pour assister tant de milliers de pauvres françois qui s'y sont réfugiés et qui ont traversé leur Pays pour aller plus loin, je ne puis empêcher mon cœur de se fondre et les larmes couler de mes yeux.

BIBLIOGRAPHIE

Procès de Baudichon de la Maisonneuve, accusé d'hérésie a Lyon, 1534, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, par J.-G. Baum. In-12.

Le *Bulletin* a publié (t. XV, p. 113-124) un chapitre de l'*Histoire de la Réformation*, par M. Merle d'Aubigné, consacré à ce curieux épisode de la réforme française à ses premiers jours. M. le pasteur Gaberel avait déjà reproduit dans son *Histoire de l'Eglise de Genève* divers extraits du manuscrit original conservé aux archives de Berne, si riches en documents relatifs à la révolution religieuse du XVIe siècle. Ce manuscrit est devenu l'objet d'une intéressante publication de M. Baum, aidé des soins intelligents d'un docte imprimeur génevois, M. Jules Fick.

Le procès de Baudichon de la Maisonneuve, contemporain de la fameuse année des Placards, se recommande déjà par sa date. « En glanant, dit M. Baum, pour la correspondance de Calvin, à la Bibliothèque nationale de Paris, j'avais acquis la certitude que ce document est une pièce échappée comme par miracle à la destruction. En vain m'étais-je informé, personne n'avait pu m'indiquer

l'original ou la copie d'un seul procès en hérésie, pas même des plus célèbres, ceux de Berquin et d'Anne Du Bourg par exemple. La Révolution doit avoir tout anéanti, et, à moins d'inopinées découvertes dans les archives départementales, nous demeurons réduits aux maigres extraits des martyrologes, Crespin en français et en latin, Rabus en allemand, Jean Knox en anglais et en latin, les anabaptistes en anglais et en allemand. Ces ouvrages, devenus de gros in-folio grâce aux persécutions, donnent moins les procès eux-mêmes que les éléments dogmatiques de la foi courageusement confessée devant les juges. L'essentiel pour les lecteurs du XVIe siècle, c'était la polémique dramatisée et non pas les traits qui font revivre l'époque aux yeux de l'historien. Le procès de Baudichon de la Maisonneuve méritait donc à tous égards une publication intégrale. »

Ce sentiment ne peut qu'être partagé par les lecteurs du charmant volume sorti des presses de M. Jules Fick. On sait comment Baudichon de la Maisonneuve, riche marchand de Genève, fort mêlé aux mouvements de la Réforme naissante dans sa patrie, et venu pour la foire à Lyon, y fut arrêté le 28 avril 1534 pour délit de prosélytisme, livré par ses juges au bras séculier, et n'échappa au bûcher que grâce à l'énergique intervention des Bernois. Le procès inquisitionnal abonde en détails curieux qui font revivre hommes et choses, et les interrogatoires des témoins fournissent plus d'une révélation à l'histoire.

Les débuts de la réforme génevoise ne sont-ils pas dépeints au vif dans le passage suivant? C'est le frère Coutellier, de l'ordre des Mineurs, qui parle : « Ung jour que fut comme luy semble le second dimanche de caresme, après ce que ledict déposant eut fait la prédication au dict couvent des frères mineurs, en présence et audience de très grande multitude de peuple, incontinent à l'issue d'icelle prédication survint le dit Baudichon avec certains ses complices, lesquels de leur autorité privée commencèrent à déclarer aux gens qu'ils feroient prescher publiquement le dit *Farellus*, le jour mêmes, et pour ce feroient sonner et convoquer le peuple à la cloche, comme il est de coustume, et de faict à l'heure même allèrent sonner la dite cloche, laquelle ils sonnèrent par trois coups. Et bientost après le dict jour, en la même église et chaire en laquelle avoit presché le dict déposant, le dict *Farellus* fit son sermon publiquement, semant sa mauldicte doctrine. Et depuis tous les jours du dict caresme, le dit *Farellus* fit ses sermons en la dite église et chaire, les apres dinées, publiquement, et au son de la cloche,

estant le dict *Farellus* vestu en homme séculier, avec une cappe à l'espaignolle et ung bonnet à rebras. Esquels sermons assistoit tousjours entr'autres le dict Baudichon comme capitaine et directeur, faisant faire silence et donnant ordre à faire renger les gens. »

Le dialogue suivant, au logis de la *Coupe d'or* à Lyon, montre les vives controverses dont cette ville était le théâtre bien avant 1534. Simon de Montberban, marchand de Vienne, « dit que un jour qui fut par la foire des Roys, il y a environ ung an et demi, en icelle hôtellerie en pleine table, ainsi qu'on parloit d'un Cordelier (Etienne Renier), lequel environ deux ans auparavant avoit comme hérétique esté dégradé et brulé à Vienne, avoir entendu par le dict Baudichon que le dict Cordelier soutenoit que n'estions tenus jeusner ne faire abstinence de chair par caresme, quatre-temps, ne autrement, iceluy Baudichon se mit à dire qu'on ne trouvoit cela avoir esté défendu par Jesus-Christ en l'Evangile, et que l'église ne pouvoit avoir fait défense sur ce, ne autre chose, sur peine de péché mortel...

« Dit en oultre que depuis un aultre jour, lequel comme luy semble fut la foire d'aoust dernier passée, en la dicte hotellerie de la *Couppe* le dict déposant parlant au dit Baudichon, luy demanda quand il retourneroit à Geneve, disant le dict déposant qu'il entendoit aller visiter le corps de mons. Sainct-Claude, et par ce ferait compagnie une partie du chemin au dict Baudichon. Lors le dict Baudichon se print à dire celles ou semblables paroles : « Vous estes bien fol de là aller. Allez-vous voir une charoigne, un pendu de forches, et baiser les pieds d'une charoigne qui a esté dépendue des forches? » Desquelles paroles fut fort mal content le dict déposant. »

Un autre jour, Baudichon, soupant à la même hôtellerie avec des marchands auvergnats et avignonnais, dit que « c'estoit folie de se confesser aux prêtres, et de prier les saints, pour ce qu'ils n'ont aucune puissance de nous aider; *qu'il nous faut prier un seul Dieu, lequel peut nous sauver ou damner.* » Ce propos scandalisa fort l'assistance. Un des convives déclara même au marchand génevois « que s'il estoit en leur pays, *on le feroit brusler.* » Sur quoi Baudichon se mit à rire. Cette menace faillit cependant devenir une réalité, quand il comparut devant l'official, qui lui demanda compte des propos qu'il avait prononcés. Baudichon n'était pas de l'étoffe des confesseurs qui, dans cette même ville de Lyon, bien peu d'années après, scellèrent courageusement leur foi de leur sang. Il refusa de répondre, alléguant sa qualité de citoyen de Genève. « Et

pource que luy avons remonstré qu'il est cause de sa longue détencion, en ce qu'il est refusant respondre de sa foy, l'exortant y penser pour son salut spirituel et temporel, a dit que quand il devroit demeurer toute sa vie prisonnier, il n'en respondra jamais par devant nous, pource que ne sommes ses juges. »

Heureusement pour Baudichon, les seigneurs de Berne, alors étroitement unis à ceux de Genève, prirent fait et cause pour lui. Ils parlèrent haut et ferme, et, après plusieurs mois de captivité, l'aventureux marchand, qui ne se sentait vocation pour le martyre, vit s'ouvrir les portes de sa prison, et rentra dans sa maison de la *rue Basse-du-Marché*, un des berceaux de la réforme génevoise.

J. B.

CORRESPONDANCE

LA PRÉMÉDITATION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Vous avez déjà signalé aux lecteurs du *Bulletin* une série d'articles que M. Jules Loiseleur a publiés dans le journal *le Temps* (nos des 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23 et 24 août) sur la préméditation de la Saint-Barthélemy. J'ai lu, pour ma part, ces articles avec un vif intérêt, et je suis heureux de me rencontrer, dans mes appréciations, avec un écrivain qui, dans l'étude d'autres problèmes historiques, a fait preuve d'une grande sagacité.

L'examen des documents et, en particulier, des *relations* des deux ambassadeurs vénitiens, témoins de l'événement, m'a amené et m'amène chaque jour davantage aux conclusions formulées par M. Loiseleur sur la question de la préméditation et sur la part prise par chacun des auteurs de la lugubre tragédie. Pas plus que lui, je ne crois à cette longue préparation et à cette dissimulation dont quelques auteurs du temps ont voulu faire honneur à Charles IX ou charger sa mémoire. Pour moi, il est de toute évidence que, jusqu'à la conférence tenue entre celui-ci, Catherine et Anjou, dans la soirée du 23 août, le roi, subissant l'ascendant de Coligny et plein d'enthousiasme pour les perspectives de gloire qu'il lui avait fait entrevoir, était sincère dans son désir de venger l'attentat dont l'amiral avait été victime la veille. La scène entre

ces trois personnages est très-bien rendue par l'ambassadeur vénitien Michiel et par Tavannes. Charles IX, harcelé par sa mère, refuse longtemps de consentir au massacre, et s'il cède enfin, c'est surtout à une considération que M. Loiseleur met bien en relief, la participation de sa mère à l'arquebusade tirée le 22, participation qu'il n'est plus possible de cacher, une fois le coup manqué.

Quant à Catherine, elle est bien, avec son exécrable fils, le duc d'Anjou, l'auteur véritable du crime. L'avait-elle longuement préparé? — Voulait-elle, dès le commencement, faire un massacre général des protestants? — A ces deux questions, je n'hésite pas à répondre : Non. L'idée de se défaire de Coligny existait bien chez elle à l'état latent, et, comme le dit très-bien M. Loiseleur, « cette idée, Catherine est trop naturellement irrésolue, trop peu audacieuse, trop dépourvue d'initiative pour l'embrasser tout d'abord; mais elle flotte dans l'air qui l'entoure; la régente en est comme pénétrée; elle lui arrive à la fois d'Espagne, d'Italie, de son entourage, de Philippe II, du duc de Ferrare et des Guises, » — et j'ajouterai, du Vatican. Ni l'heure, ni le moyen ne sont fixés longtemps à l'avance. Cette idée vague ne prend un corps qu'à partir du moment où Catherine voit que, par suite de la grande influence prise par l'amiral sur l'esprit du roi, ce pouvoir, auquel elle tient plus qu'à tout au monde, va lui échapper. Comme on retrouve bien l'astucieuse Italienne dans la manière dont elle prépare alors le coup! Tout est arrangé pour en faire retomber la responsabilité sur les Guises et détourner sur cette maison toute la haine du parti huguenot et des politiques.

Je crois, avec le nonce Salviati, que « si l'amiral était mort subitement (de l'arquebusade du 22), on n'en tuait pas d'autres, » ou bien, avec l'ambassadeur vénitien Correr, « qu'il aurait suffi de se débarrasser de cinq ou six têtes et pas davantage. » Tout semble prouver que le massacre général n'était pas prémédité, et que ce ne fut qu'un expédient de la dernière heure : les ordres donnés aux hommes de Paris le 23 seulement, les hésitations, les ordres contradictoires envoyés dans les provinces, les dates si différentes des massacres dans les différentes villes.

Ici je désire placer une observation. M. Loiseleur, qui me fait l'honneur de souvent citer ma traduction des *relations* de Michiel et de Cavalli, croit que je n'ai pas traduit exactement une phrase de ce dernier. Il lui fait dire : « Si, avant le coup d'arquebuse, on avait eu la pensée d'exterminer les huguenots, il était facile de le faire sans s'exposer follement à mettre en fuite ceux qu'à tout prix on voulait perdre. » De mon côté, j'ai traduit : « Si, avant l'arquebusade, on avait eu la

pensée de les détruire, la chose était tout aussi facile après, *comme l'événement le prouva*, sans qu'on eût à craindre de voir une bonne partie d'entre eux s'en aller à cause de la blessure. » Le sens est très-différent; mais, sans me prétendre infaillible, je crois l'avoir rendu exactement dans ma traduction, que je me suis efforcé de rendre aussi littérale que possible. Je n'ai malheureusement pas ici le texte italien pour pouvoir vérifier.

Après la citation, M. Loiseleur ajoute : « N'est-il pas clair que frapper le chef des calvinistes deux jours avant l'heure fixée pour l'extermination générale eût été la plus insensée des combinaisons ! C'est à peu près comme si l'on tirait un coup de fusil dans une compagnie de perdreaux, au moment où l'on médite de la prendre au filet. » L'argument paraît juste; mais, tout en restant d'accord avec M. Loiseleur sur la question de la préméditation, je répondrai qu'en effet, Coligny mort et par suite le parti décapité, les protestants rassemblés à Paris n'avaient plus qu'à se disperser de tous côtés, mais que, le coup manqué, leur devoir et leur honneur les obligeaient à rester autour de leur chef pour le défendre contre de nouvelles entreprises et pour réclamer justice. C'est ce qu'ils firent bruyamment et avec force menaces. Ces cris et ces menaces, voilà toute la conspiration que la cour imagina pour se justifier et à laquelle M. Loiseleur ne croit pas plus que l'ambassadeur Michiel, mais voilà aussi la cause des terreurs de Catherine et d'Anjou. « La peur ! dit-il. Telle est la véritable explication de la Saint-Barthélemy. »

Je pourrais encore parler du rôle et de la part de la cour de Rome dans ce grand crime, trop atténués peut-être par M. Loiseleur, qui ne s'est pas assez rappelé les sauvages excitations de Pie V (1); mais ce qui précède doit suffire, sinon pour montrer avec quelle sagacité l'auteur discute les documents et les témoignages, du moins pour indiquer les questions qu'il aborde. Je ne saurais donc trop engager les lecteurs protestants à lire attentivement ses articles, qu'il serait désirable de voir réunir en brochure.

William Martin.

Trouville, 30 août 1873.

(1) Voir les extraits de sa correspondance avec la cour reproduits dans le *Bulletin*, t. IV, p. 147 et suiv., et si bien commentés par M. Bungener.

LE PASTEUR JACQUES AUSILIARGUES

Monsieur le Rédacteur,

Le *Bulletin* a publié, il y a quelques mois, les curieuses et intéressantes recherches de M. le pasteur Corbière sur Jacques Ausiliargues, et, plus tard, une communication de M. Auzière les a complétées en faisant connaître le nom patronymique de ce personnage si inopinément retiré de l'oubli. Permettez-moi d'ajouter, à mon tour, une indication à celles qui vous ont été transmises au sujet de la famille de Jacques Ausiliargues.

M. Auzière a montré que ce dernier doit être identifié avec le pasteur que Aymon et Haag désignent sous le nom de *Pelet de la Carrière,* et qu'il appartenait, par conséquent, à la famille Pelet. Haag, après avoir mentionné le fait qu'il desservit successivement plusieurs Eglises des Cévennes, ajoute : « C'était sans doute un frère cadet de Claude ; en tout cas, il était de la même famille. » Le Claude de Pelet dont il s'agit était, suivant la *France Protestante* (t. VIII, p. 164), le chef de la noble famille languedocienne de ce nom.

L'*Armorial de la Noblesse du Languedoc,* de La Roque, fournit la confirmation de la conjecture de M. Haag en ce qui concerne la parenté de Claude et de Jacques. Il résulte toutefois de cet ouvrage que Jacques devait être non le cadet, mais l'aîné de son frère. La Roque nous apprend, en effet, que Isaac de Pelet, seigneur de La Carrière, épousa en premières noces Jacquette de Bringuier, et qu'il eut de ce mariage deux fils : Jacques (sans doute le sieur d'Ausiliargues qui nous occupe) et Antoine. Il ajoute que Isaac se remaria, le 2 août 1610, avec Anne de Chapelain. De cette seconde union naquirent Claude, qui continua la descendance, et deux filles.

Ainsi que Jacques l'a noté dans le carnet retrouvé par M. Corbière, Isaac de Pelet habitait le hameau de La Carrière, dans les Cévennes. Il est permis de conjecturer que, de même que son fils et les descendants de celui-ci, il professa la foi réformée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

TH. CLAPARÈDE.

ARCHIVES BÉARNAISES

M. H. Bordier annonce au Comité que l'*Histoire de la Navarre au XVIe siècle*, écrite par Nicolas de Bordenave, ministre de Jeanne d'Albret, et dont la Société de l'Histoire de France a confié la publication à M. Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, sera prochainement terminée. Près de la moitié du volume, dont il est chargé de contrôler les épreuves en qualité de commissaire responsable, est imprimée. A l'occasion des rapports que nécessite ce travail, M. Raymond a bien voulu lui transmettre un grand nombre de renseignements qui sont de nature à intéresser le Comité et parmi lesquels on peut citer dès aujourd'hui les deux notes suivantes :

I. — Les archives communales de différentes communes du département des Basses-Pyrénées possèdent des registres de l'état civil des protestants. Ainsi l'on conserve :

A Pau, un registre des baptêmes et mariages des protestants de Pau, Billères, Bizanos, Jurançon, Idron, Mazères, Meillon, Gelos, Saint-Faust, Aressy, Sendets, Laroin, Serres-Castet, Lezons, Artigueloutan, Ousse, Saint-Castin. Registre in-4° de 145 feuillets et des années 1571 à 1581.

A Nay, quatre pièces contenant les baptêmes des protestants de Nay et paroisses voisines, de 1668 à 1682.

A Orthez, neuf registres (427 feuill.) de baptêmes, mariages et sépultures, des années 1573 à 1790.

A Salies, deux registres in-4° (645 feuill.) de baptêmes et mariages des années 1568 à 1683.

II. — La pièce suivante est tirée des registres secrets du Parlement de Navarre. (Archives départementales des Basses-Pyrénées, B 4540.)

« Le samedi matin, 22 juillet 1688, sont entrés Messieurs Dalon, premier président; Lasalle, Claverie, Belloc, Amade, Bordes, Bordères, Labourt et Seney, conseillers.

« M. de Seney, conseiller, a esté commis pour se transporter incessamment en la ville de Salies et à celle de Belloc pour informer contre des nouveaux convertis qui ont fait une assemblée nocturne et exercice de la R. P. R. au bois de Belloc, dont il y a quatre hommes ès prisons royales de Pau, nommés Saint-Aurance dit Juson, Lausalot dit Piarrau, Arricades dit Pédesclaux, de Salies, et Casaillot dit Goaillardet, de Lahontan. (L'arrêt de commission est sur le registre.)

« Le mercredi matin 28 juillet 1688, sont entrés Messieurs Dalon, premier président, d'Esquille, président, Feydeau, intendant, Lasalle, Amode, Belloc, Bordes, Bordères, Labourt et Seney, conseillers.

« M. le président d'Esquille et M. de Feydeau, commissaire départy, ayant esté appelés extraordinairement pour procéder au jugement du procès des nommés Saint-Aurance, Lausalot, Arricades dit Pédesclaux, de Salies, et Casaillot, de Lahontan, a esté pris arrêt de condam nation à mort contre Saint-Aurance, Lausalot et délibéré contre les autres comme au registre, les prévenus étant accusés d'avoir fait une assemblée nocturne ou d'avoir assisté à la dite assemblée qui estoit de trois ou quatre cens personnes, quelques unes estant armées d'espées et de fusils et d'avoir chanté les psaumes et fait d'autres exercices de la R. P. R. dans le bois de Bellocq, pour raison de quoy l'exécution de l'arrêt a esté renvoyée sur le lieu.

« Le second jour d'août 1688, jour de lundi au matin sont entrés Messieurs Dalon, premier président, Lasalle, Oroignan, Bordes et Bordères, conseillers.

« M. de Lasalle, conseiller, a référé à la Cour qu'en conséquence de l'arrêt de la cour du 28 juillet, il fit donner la question aux nommés Pierre Saint-Aurance et Jacob Lausalot, de Salies, condamnés à mort, comme il couste du procès verbal dudit jour signé de lui, de M. de Serrey et de M. de Mesplès, avocat général, qu'il a remis au greffe.

« Morter, greffier de la Cour, et Tolon, huissier, estant revenus de leur commission concernant l'exécution de l'arrêt de la Cour faite à Salies contre Saint-Aurance et Lausalot ont référé que l'arrêt avoit esté plainement executé sans qu'il ayt connu dans l'esprit des peuples d'autres sentiments que ceux d'une grande obeissance à l'autorité du Roy et celle de la Cour, et que les condamnés estoient morts repentants et bons catholiques, ayant reconnu leur faute, et ont déclaré en mourant que ce qu'ils avoient dit à la question estoit véritable, suivant le procès verbal fait par ledit Morter, greffier, et par luy remis au greffe de la Cour. »

NÉCROLOGIE

M. L. TRONCHIN. — M. A. MAURY.

Il y a huit ans, je payais dans le *Bulletin* un juste tribut de regrets au colonel Henri Tronchin de Lavigny, représentant d'une des plus

illustres familles du Refuge en Suisse. Pourquoi faut-il que je sois appelé sitôt à m'acquitter du même devoir envers son fils, M. Louis Tronchin de la Rive, colonel fédéral et membre du grand conseil vaudois, qui s'est éteint, le 2 septembre dernier, à peine âgé de quarante-neuf ans? M. L. Tronchin était l'héritier des précieux documents conservés à Bessinges, et il en savait faire un usage éclairé, témoin l'intéressante communication qu'il nous adressa (*Bull.*, t. XIX-XX, p. 158). Chargé, durant le néfaste hiver de 1870, de commander sur la frontière de l'Est un des corps d'observation suisses, il vit de près nos malheurs, et le douloureux ébranlement qu'il en ressentit, joint à l'excès des fatigues, fut le germe de la maladie qui l'a enlevé à une compagne digne de lui, à une mère vénérée, qui s'étonne de lui survivre. Noble ami sur la tombe duquel nous aimons à déposer un hommage, un souvenir ému!

Un autre deuil, bien sensible à celui qui écrit ces lignes, devait marquer le mois qui vient de s'écouler : un laïque de l'Eglise de Nîmes, aussi distingué par les dons de l'intelligence que par les qualités du cœur, M. Adolphe Maury est mort le 10 septembre à Vals, dans sa cinquante-quatrième année. Celui que je pleure n'était ni un écrivain, ni un lettré; c'était un esprit largement ouvert à tout ce qui est bon et beau. Chef d'une importante industrie, et fils de ses œuvres, il représentait, avec une rare noblesse, cette élite du travail qui est une des gloires du protestantisme français. Il aimait passionnément notre histoire, et le *Bulletin* occupait une place d'honneur sur les rayons de sa bibliothèque de famille, à côté des meilleures productions de la littérature contemporaine. D'autres ont dit ce qu'il fut comme diacre, président de la Société des Amis des pauvres, et membre auxiliaire de la plupart de nos sociétés religieuses. Je n'essayerai pas de dire ce qu'il était pour ceux qui l'ont connu, aimé de bonne heure, et ne savent pas se résigner à sa perte. De la génération du réveil nîmois, qui compta tant d'âmes choisies, Léon Noguier, Edouard Levat, Jules Dussaud, Ernest Constant....., il demeurait l'un des derniers, et sa disparition ravive bien des deuils qui seraient trop amers sans les consolantes certitudes de la religion. Devant ces tombes si prématurément ouvertes, on a besoin de dire avec le poëte chrétien : *Ils ne sont pas perdus; ils nous ont devancés!*

J. B.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

A NOS AMIS

Le 22 juin 1872, le Synode de Paris votait, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Le Synode des Eglises réformées de France, s'inspirant des exemples de nos pères, qui, dans les anciens Synodes, ont toujours encouragé « l'œuvre historique, » témoigne sa vive sympathie à la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour l'œuvre de restauration filiale qu'elle poursuit depuis vingt ans, et qui lui donne de si justes titres à la reconnaissance des Eglises de notre patrie.

Une voix, celle de M. le pasteur Cambefort, s'éleva pour proposer une souscription en faveur de la Société comme corollaire du vote qui venait d'être émis.

Il fut répondu par M. le modérateur Bastie que l'expression des sentiments du Synode « serait indubitablement fertile en conséquences pour le développement de l'œuvre historique entreprise par la Société. »

Telle est aussi notre plus intime conviction, que justifiera, nous aimons à l'espérer, la fête prochaine de la Réformation.

Que les Eglises qui se disposent à célébrer ce pieux anniversaire, ou qui s'y associeront en esprit, se souviennent de nous dans les libéralités de ce jour, et notre Société, affranchie des tristes nécessités qui paralysent son essor, pourra élargir son Bulletin, renouveler ses concours, et substituer au local déjà insuffisant de la Bibliothèque du Protestantisme français un local plus spacieux, approprié au nombre sans cesse croissant des collections qu'elle met à la disposition du public.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 131 00
1/5/2007